



PROGRAMME DE PRESERVATION ET DE GESTION DES PAYSAGES 2021 - 2026

DIAGNOSTIC



Table des matières

Table des Illustrations.....	4
1 Présentation du projet.....	6
1.1 Le porteur de projet : la communauté de communes Côte d’Emeraude.....	6
1.2 Contexte du projet.....	8
1.3 La méthodologie retenue pour la définition du programme d’actions de préservations et de gestion des paysages de la CCCE.....	8
1.3.1 Le calendrier.....	8
1.3.2 La gouvernance.....	10
1.3.3 Les acteurs locaux.....	11
1.4 Un territoire aux dynamiques territoriales complexes.....	13
2 Les caractères biotiques et abiotiques de la CCCE.....	14
2.1 La géologie.....	14
2.2 Le relief.....	15
2.3 Le réseau hydrographique.....	16
2.4 Le littoral.....	17
2.5 Le climat.....	18
2.6 La pédologie.....	20
2.7 Les ensembles de végétation.....	21
2.8 L’évolution de l’urbanisation.....	23
3 L’analyse des paysages constituant le territoire de la CCCE.....	25
3.1 Les ensembles paysagers de Bretagne.....	25
3.2 Les Atlas de Paysages.....	27
3.2.1 Vallée de la Rance Maritime.....	28
3.2.2 La Côte d’Emeraude, du Frémur à la Rance.....	33
3.2.3 Le Val d’Arguenon.....	37
4 Les thèmes et objectifs.....	47
4.1 Travail en groupe des membres du Comité de pilotage (janvier 2021).....	47

5	Fiches-actions	49
6	Annexes	50
6.1	ANNEXE 1 : Délibération du 27 juin 2019	50
6.2	ANNEXE 2 : travail en groupe des membres du comité de pilotage sur les THEMES – OBJECTIFS – ACTIONS (janvier 2021).....	52

Table des Illustrations

Figure 1: Carte de la communauté de communes Côte d'Emeraude	7
Figure 2: Calendrier 2021 du projet.....	9
Figure 3: La gouvernance du projet.....	10
Figure 4: Carte géologique (source – GéoBretagne)	14
Figure 5: Carte hypsométrique (source – GéoBretagne)	15
Figure 6: Carte du réseau hydrographique.....	16
Figure 7: Carte des zones littorales.....	17
Figure 8: Carte des températures annuelles moyennes (Météo-France 1980 – 2010).....	18
Figure 9: Carte des précipitations (Météo-France)	18
Figure 10: Carte des climats de Bretagne (Observatoire de l'Environnement de Bretagne)	19
Figure 11: Carte des sols (Agrocampus Ouest)	20
Figure 12: Carte des ensembles de végétation (Conservatoire Botanique National de Brest).....	21
Figure 13: Carte de l'évolution de l'urbanisation depuis 1975 (CCCE).....	23
Figure 14: Carte des ensembles paysagers de Bretagne (Atlas des paysages 35).....	25
Figure 15: Diagramme des composantes paysagères des paysages cultivés à ragoisse (Atlas des paysages 35).....	26
Figure 16: Carte des Unités Paysagères de la CCCE (Atlas des Paysages 22 et 35).....	27
Figure 18: Carte postale de La Richardais (années 70).....	28
Figure 19: Carte postale Le Minihic-sur-Rance (années 50)	28
Figure 17: Carte postale Le Minihic-sur-Rance (années 50)	28
Figure 20: Carte postale La Richardais (années 80)	28
Figure 21: Bloc-diagramme « Vallée de la Rance maritime » (Atlas des Paysages 35)	29
Figure 22: Photos aériennes secteur des Hures - Le Poriou.....	30
Figure 23: Photos aériennes du bourg de La Richardais.....	30
Figure 24: Photos aériennes du port de La Richardais – barrage de la Rance	31
Figure 26: Carte postale de Saint-Briac-sur-Mer (années 80).....	33
Figure 25: Carte postale de Dinard (années 80)	33
Figure 28: Peinture de P. Picasso	33
Figure 27: Pointe de la malouine - Dinard.....	33
Figure 31: Grande plage de Saint-Lunaire.....	34
Figure 29: Photo du chemin des Tertres à Saint-Briac.....	34
Figure 32: Affichage publicitaire et immobilier sur Pleurtuit.....	34
Figure 33: Les nouvelles constructions s'invitent dans le bocage hérité (Saint-Lunaire)	34
Figure 30: Photo du plateau agricole de Pleurtuit	34
Figure 35: Photo aérienne de Trémereuc	35

Figure 34: Photo aérienne de la Ville es Passants - Cap Emeraude (Dinard - Pleurtuit).....	35
Figure 36: Carte postale du château d'eau de Ploubalay (1976).....	37
Figure 38: Carte postale de la Place de Ploubalay (1904)	37
Figure 37: Carte postale multivues de Ploubalay (1977).....	37
Figure 40: Carte postale de l'Eglise de Trégon (1913).....	38
Figure 39: Carte postale du bourg de Plessix-Balisson (non datée)	38
Figure 42: Carte postale multivues de Lancieux (1977).....	38
Figure 41: Carte postale du bourg de Lancieux (1915).....	38
Figure 43: La baie de Lancieux et ses polders (ici au pied des coteaux), vus depuis les coteaux agricoles de Lancieux – photo de 2020	39
Figure 44: Les prairies des polders de la baie de Lancieux sont striées par un réseau de fossés parallèles, dont le tracé est souligné par des touffes de hautes herbes....	39
Figure 45: Bloc-diagramme de la Baie de Lancieux.....	40
Figure 46: Vue de l'estuaire du Frémur - silhouettes de Cap Fréhel et de la pointe de la latte.....	41
Figure 47: Vue 3D de la pointe du Rocher à Lancieux (source Google Earth).....	41
Figure 48: Dédale d'eau, de vases et de prés-salés le long de la ria du Frémur, dont le profil est très doux et évasé.....	42
Figure 49: La vallée du Frémur Est présente un profil particulièrement évasé et ouvert. Ici au nord-est de Ploubalay	43
Figure 50: Les vallées sont les seuls paysages du Val d'Arguenon où les prairies sont encore relativement courantes. Vallée du Frémur Est, à l'est de Ploubalay.....	44
Figure 51: Analyse diachronique du bourg de Ploubalay entre 1950 (g.) et 2018 (d.) (remonterletemps.fr).....	45
Figure 52: Exemple de fiche-action.....	49

1 Présentation du projet

1.1 Le porteur de projet : la communauté de communes Côte d'Emeraude

La communauté de communes Côte d'Emeraude (CCCE), créée en 1996, se situe sur les départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine. Elle comprend 9 communes :

- Beussais-sur-Mer
- Lancieux
- Le Minihic-sur-Rance
- La Richardais
- Pleurtuit
- Dinard
- Saint-Lunaire
- Saint-Briac-sur-Mer

Huit des neuf communes disposent d'une frange littorale partagée entre La Manche, la baie de Lancieux et l'estuaire de La Rance. Le territoire intercommunal fait partie du Pays de Saint-Malo et est entièrement intégrée dans le périmètre du futur parc naturel régional Rance-Côte d'Emeraude.

Superficie : 115 km² (15 km d'est en ouest et 11 km du nord au sud).

Population : La communauté de communes, qui compte 30 000 habitants, est un territoire touristique qui voit sa population fortement fluctuer au cours de l'année.

Urbanisation : Initialement principalement localisée sur Dinard et la côte, la dynamique d'urbanisation des communes « intérieures » de Pleurtuit et de Beussais-sur-Mer est particulièrement marquée depuis les dix dernières années.

Habitat : L'habitat reste marqué par un taux important de résidences secondaires (40%) pouvant monter à plus de 60% sur Saint-Briac-sur-Mer. Le plan local de l'habitat de la communauté de communes se donne notamment comme objectif de rééquilibrer la part entre les résidences principales et secondaires. Il favorise également le développement du logement social afin d'accéder à l'habitat sur le territoire et de favoriser la mixité sociale et générationnelle.

Polarités urbaines : Au sein de son périmètre, le territoire est multipolarisé avec un pôle principal à Dinard et deux pôles secondaires à Pleurtuit et Beussais-sur-Mer. Deux pôles urbains périphériques influent fortement le développement la CCCE notamment par leur attractivité en matière d'emploi : Saint-Malo et Dinan.



Figure 1: Carte de la communauté de communes Côte d'Émeraude

1.2 Contexte du projet

La Communauté de communes Côte d'Emeraude (CCCE) a délibéré lors du conseil communautaire du 27 juin 2019 (ANNEXE 1 en p.50) sur la mise en œuvre d'un programme d'actions de préservation des paysages. Cette décision s'appuie sur plusieurs points :

- La communauté de communes dispose de la compétence « environnement, paysage et cadre de vie »
- La collectivité a initié des actions de préservation du bocage et de gestion de l'affichage publicitaire
- La CCCE est en charge de politiques sectorielles liées aux qualités paysagères telles que :
 - Le Plan Climat Air-Energie-Territorial - www.cote-emeraude.fr/plan-climat/
 - L'Atlas de la biodiversité - www.cote-emeraude.fr/atlas-de-la-biodiversite-de-la-communaute-de-communes-cote-demeraude/
 - La mobilité avec Le Plan de liaisons cyclables et le réseau de randonnée - www.cote-emeraude.fr/randos-et-balades/
 - Breizh Bocage - www.cote-emeraude.fr/le-bocage/
 - Le Plan Alimentation Agriculture durable - www.cote-emeraude.fr/projet-agricole-alimentaire-territorial/
 - Le Contrat Territorial Frémur Baie de Beausais
 - La Gestion d'espaces du Conservatoire du littoral sur la partie costarmoricaine - www.cote-emeraude.fr/les-sites-naturels/
 - La Stratégie destination touristique : « Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel »

1.3 La méthodologie retenue pour la définition du programme d'actions de préservations et de gestion des paysages de la CCCE

Ce programme d'actions est la feuille de route jusqu'en 2026 des actions de préservation et de gestion du cadre de vie des habitants. Il résulte du regard croisé de différents acteurs du territoire ayant eu des échanges lors de comités de pilotage et d'ateliers thématiques.

1.3.1 Le calendrier

Ce document, établi en concertation avec les acteurs locaux comporte 3 phases :

- | | |
|--|-------------------------|
| 1. L'analyse des paysages et leurs dynamiques | => DIAGNOSTIC |
| 2. La définition de thématiques et d'objectifs pour les paysages | => ATELIERS THEMATIQUES |
| 3. Le programme d'actions pour 2021-2026 | => FICHES-ACTIONS |

Le calendrier pour le déroulé du projet est le suivant :

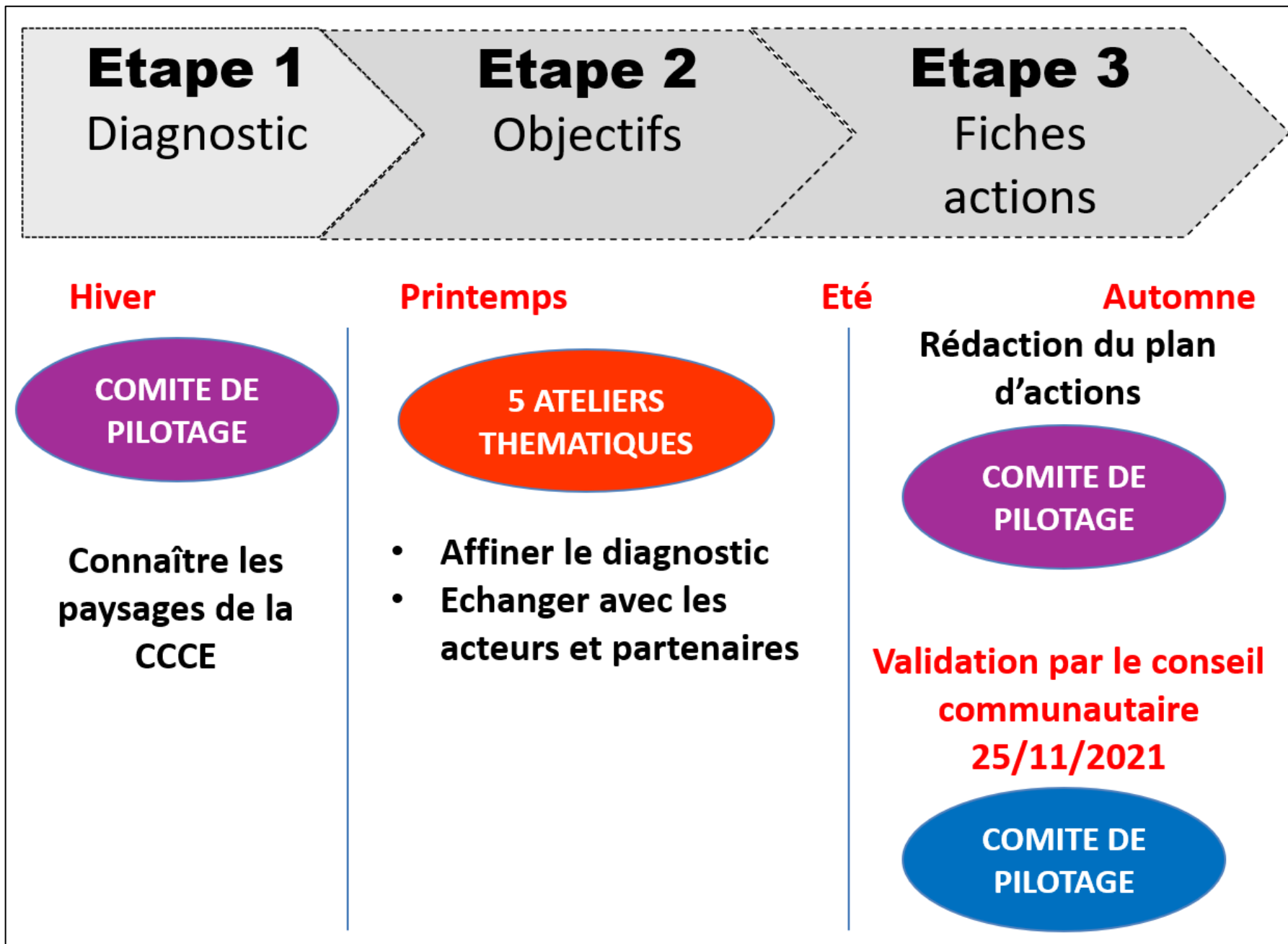


Figure 2: Calendrier 2021 du projet

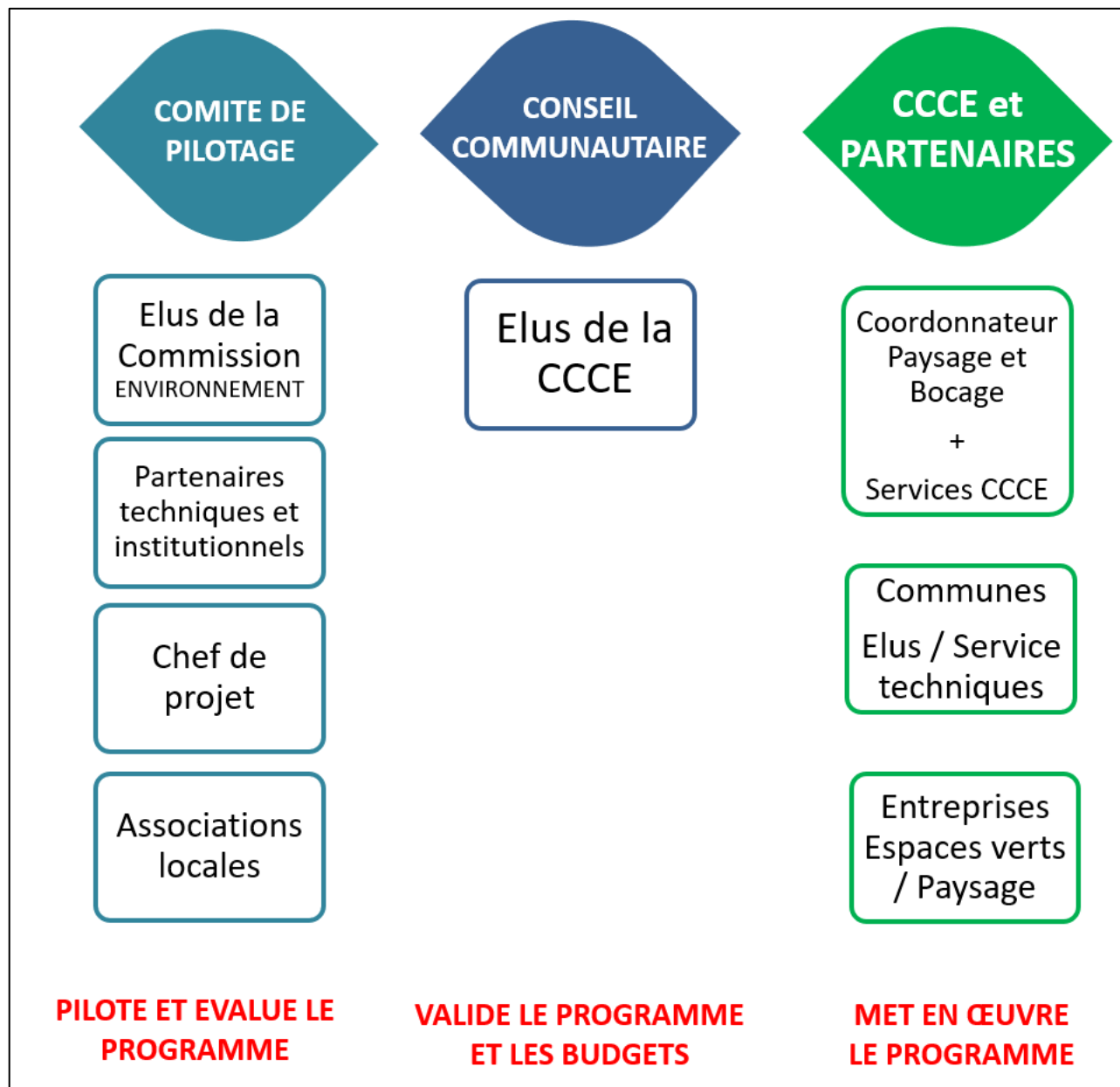


Figure 3: La gouvernance du projet

1.3.3 Les acteurs locaux

1.3.3.1 Les associations locales

COMMUNE	ASSOCIATION
BEAUSSAIS-SUR-MER	Association culturelle et environnementale de la Baie de Beussais
CCCE	Les Amis du Parc
DINARD	ADICEE
LA RICHARDAIS	Les Voies Vertes
LA RICHARDAIS	Association des Plaisanciers et Usagers du port de la Richardais
PLEURUIT	Incroyables Comestibles
PLEURUIT	Pleurtuit environnement Rance Frémur
PLEURUIT	AMAP de Pleurtuit
SAINT-BRIAC-SUR-MER	Cercle des amis de la Côte d'Emeraude
SAINT-LUNAIRE	BVSL
SAINT-LUNAIRE	Escale Bretagne
SAINT-LUNAIRE	Les jardins familiaux
SAINT-LUNAIRE	Saint-Lunaire en transition
TREMEREUC	Comité des Fêtes
TREMEREUC	Travail auprès des anciens de Trémereuc sur les souvenirs
Le MINIHIC-SUR-RANCE	Les amis de la baie de la Landriais

Tableau 1: Tableau des associations

1.3.3.2 Les acteurs institutionnels et leurs compétences

STRUCTURE	ACTIVITES / COMPETENCE
Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Côtes d'Armor	Structure pluridisciplinaire parapublique (Paysage - Architecture - Environnement).
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne	Service déconcentré de l'Etat en charge du suivi des politiques de préservation des paysages (Sites inscrits, sites classés, Plan de paysage...).
Conseil Départemental Ille-et-Vilaine	Maître d'ouvrage de l'Atlas des Paysages 35, animateur de la prise en compte du paysage dans les politiques de planification.
Observatoire de l'Environnement de Bretagne	Animateur de la POPP - Breizh, plateforme des Observatoires Photographiques du Paysage (OPP) en Bretagne.
Conseil départemental de Côtes d'Armor	Maître d'ouvrage de l'Atlas des Paysages 22, animateur de la prise en compte du paysage dans les politiques de planification.
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	Projet de territoire au sud de la Bretagne, porté par un syndicat mixte de gestion. La Charte comporte des objectifs de préservation des Paysages. Un EPCI du Parc porte un Plan de Paysage.
DDTM 22	Service déconcentré de l'Etat en charge, notamment, des aides PAC et de la réglementation de l'affichage publicitaire.
DDTM 35	Service déconcentré de l'Etat en charge, notamment, des aides PAC et de la réglementation de l'affichage publicitaire.
CCEUR Emeraude	Association de pré-figuration du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude.
AFAC-Agroforesteries	Fédération nationale œuvrant pour la promotion, l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie en France.

Tableau 2: Tableau des acteurs institutionnels et leurs compétences

1.4 *Un territoire aux dynamiques territoriales complexes*

Le territoire, sur un espace d'une centaine de kilomètres carrés, concentre plusieurs dynamiques territoriales très prégnantes sur les paysages :

- **Touristique** : près de 8 millions de touristes sillonnent chaque année la Côte d'Emeraude (entre le Cap Fréhel et Cancale) – étude 2016 de Saint-Malo Agglomération. La côte est très aménagée à des fins touristiques et récréatives : plages, centre nautiques, ports de plaisance, réseau de chemins et pistes cyclables.
- **Agricoles** : les surfaces agricoles représentent 5516 hectares soit près de 48% du territoire. Essentiellement concentrées dans l'arrière-pays, les surfaces agricoles existantes sur la côte ont trait à la gestion d'espaces naturels, du maraîchage de proximité et de l'agriculture dite de « loisir » (pâturage équin).
- **Développement économique** : le tissu urbain lié à l'activité économique (zones artisanales, commerciales et équipements) représente 738 hectares soit 6,4% du territoire.
- **Mobilité** : le territoire est traversé par plusieurs voies de communication lui donnant une centralité et un accès depuis Saint-Malo, Rennes, Dinan et Lamballe :
 - RD 168 entre Plancoët et Saint-Malo
 - RD 603 dite « Route à Bourges » entre Dinard et Saint-Briac-sur-Mer
 - RD 2 : entre Beaussais-sur-Mer et Dinan
 - RD 766 entre Pleurtuit et la Nationale 176

L'occupation du sol et les dynamiques de l'urbanisation du territoire sont précisées en partie 2.7 et 2.8.

2 Les caractères biotiques et abiotiques de la CCCE

Les paysages d'aujourd'hui sont la résultante de « facteurs humains et naturels et de leurs interrelations » tels que le précise la Convention du Paysage de 2000. Cette partie précise les facteurs biotiques et abiotiques qui participent à composer nos paysages actuels :

- La géologie
- Le relief
- Le climat
- Les sols
- Le réseau hydrographique
- Les types de végétation

2.1 La géologie

La CCCE se situe dans un ensemble formé par les extrémités des bandes granulitiques de la Bretagne orientées SO - NE, au Nord du massif armoricain, comprenant des incursions de gneiss et de schistes ainsi que quelques zones alluvionnaires. Cela forme un plateau qui s'affaisse vers le Nord impliquant que l'écoulement des principaux cours d'eau, comme celui de la Rance, soit perpendiculaire à l'orientation de la distribution des roches. Du nord au sud, orientées dans un axe SO-NE, on retrouve les roches suivantes (figure 4) :

Des alluvions tourbeuses sont présentes au fond des vallées du Frémur, du Drouet et du Floual ainsi qu'en rive droite de la Baie de Beausais à l'exutoire de du Drouet et du Floual. La prédominance schisteuse des sous-sols des bassins versants implique une régulation plutôt faible des débits.

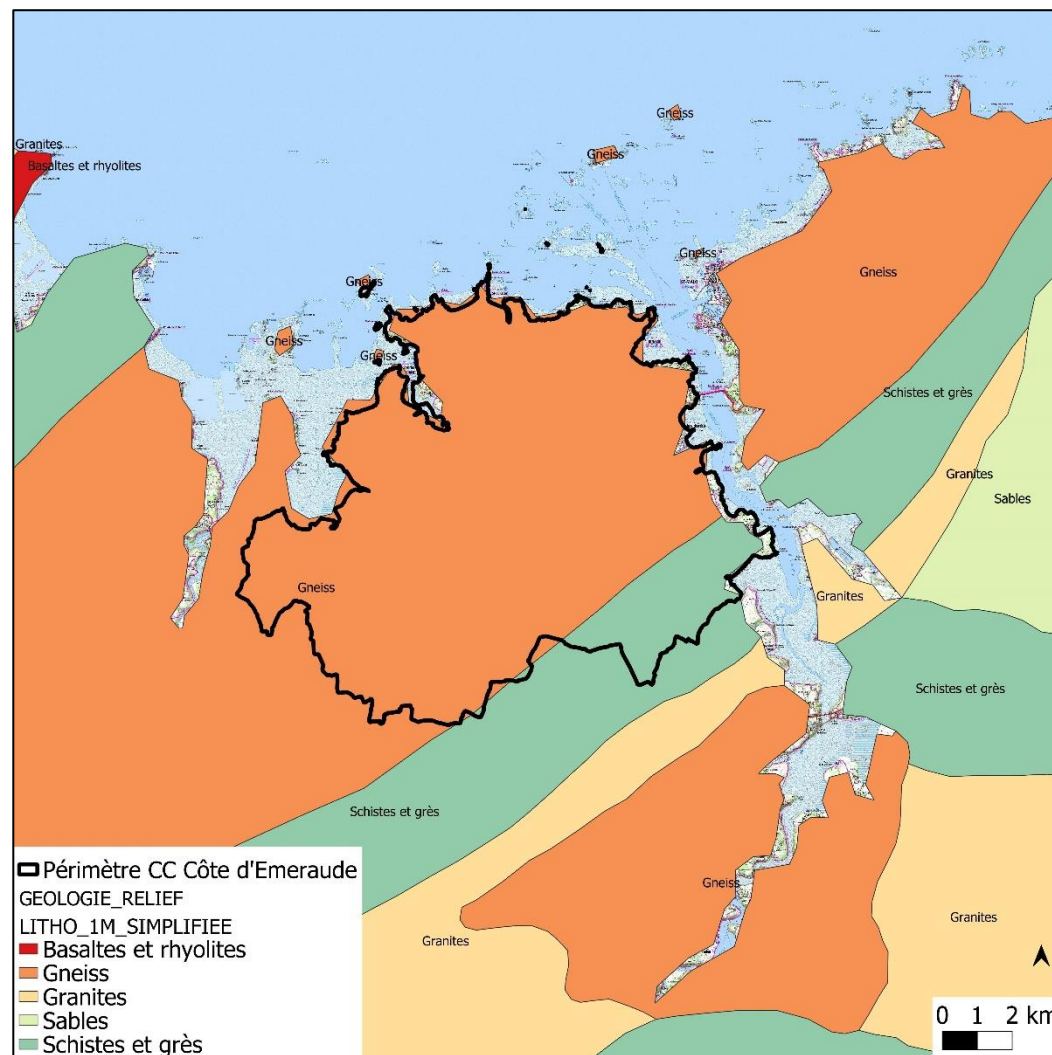


Figure 4: Carte géologique (source – GéoBretagne)

2.2 Le relief

L'altitude minimale est de -18,9 mètres se situant dans la zone de polders de la baie de Beaussais. Le point culminant (89,1 mètres) se situe au sud de Pleurtuit. Sur la carte, la Baie de Beaussais, à l'ouest est identifiable. Le talweg du Frémur est bien marqué. Le plateau de Pleurtuit, à l'est, marque la transition avec la vallée de la Rance et ses petits affluents orientés Ouest-Est. Au nord, le Crévelin est aussi marqué dans un axe Sud-Nord.

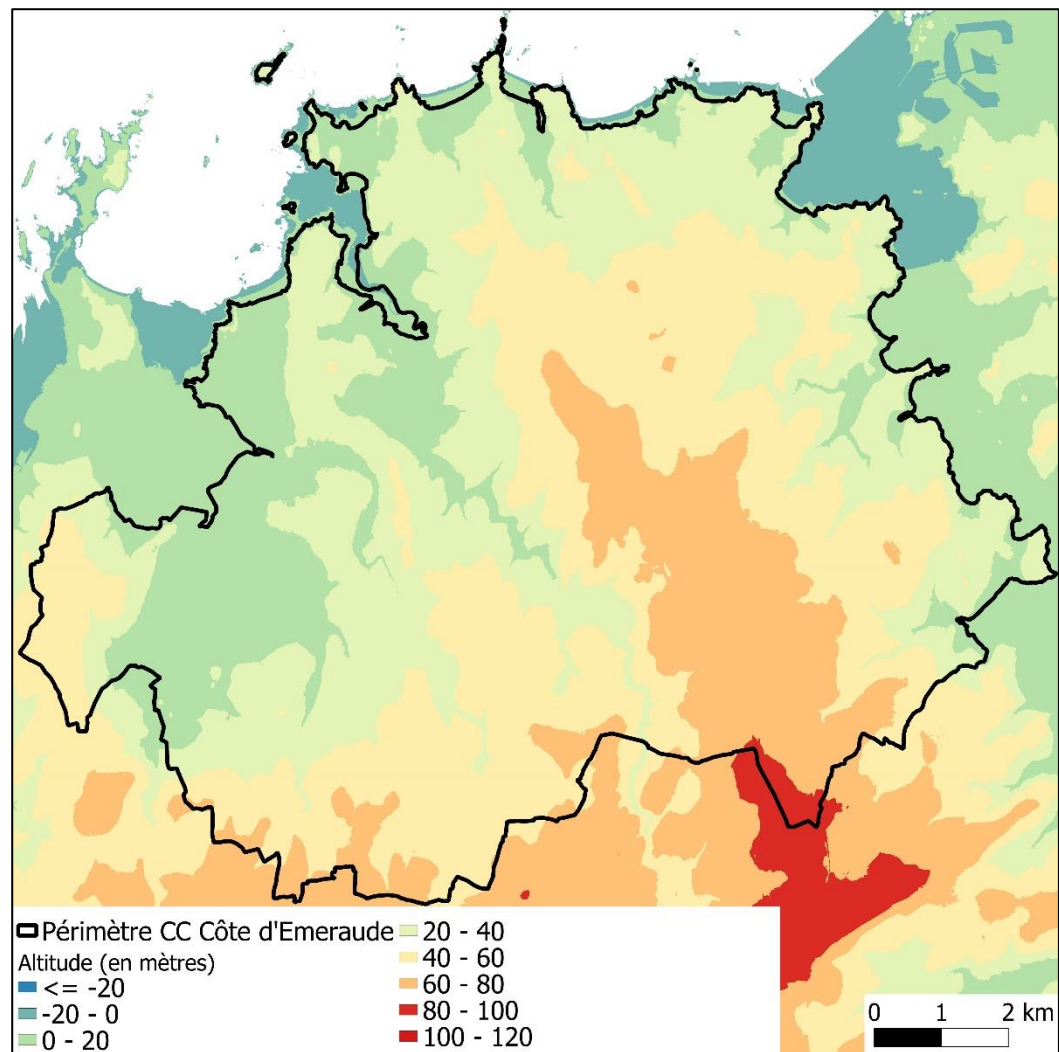


Figure 5: Carte hypsométrique (source – GéoBretagne)

2.3 Le réseau hydrographique

L'ensemble du territoire se situe dans le bassin versant « Rance-Frémur Baie de Beausseis ». Les sous-bassins-versants sont les suivants :

- Rance Aval comprenant la Rance, ses affluents et le Crévelin
- Frémur Baie de Beausseis comprenant le Frémur, le complexe du Drouet, le Flouabalay et leurs affluents

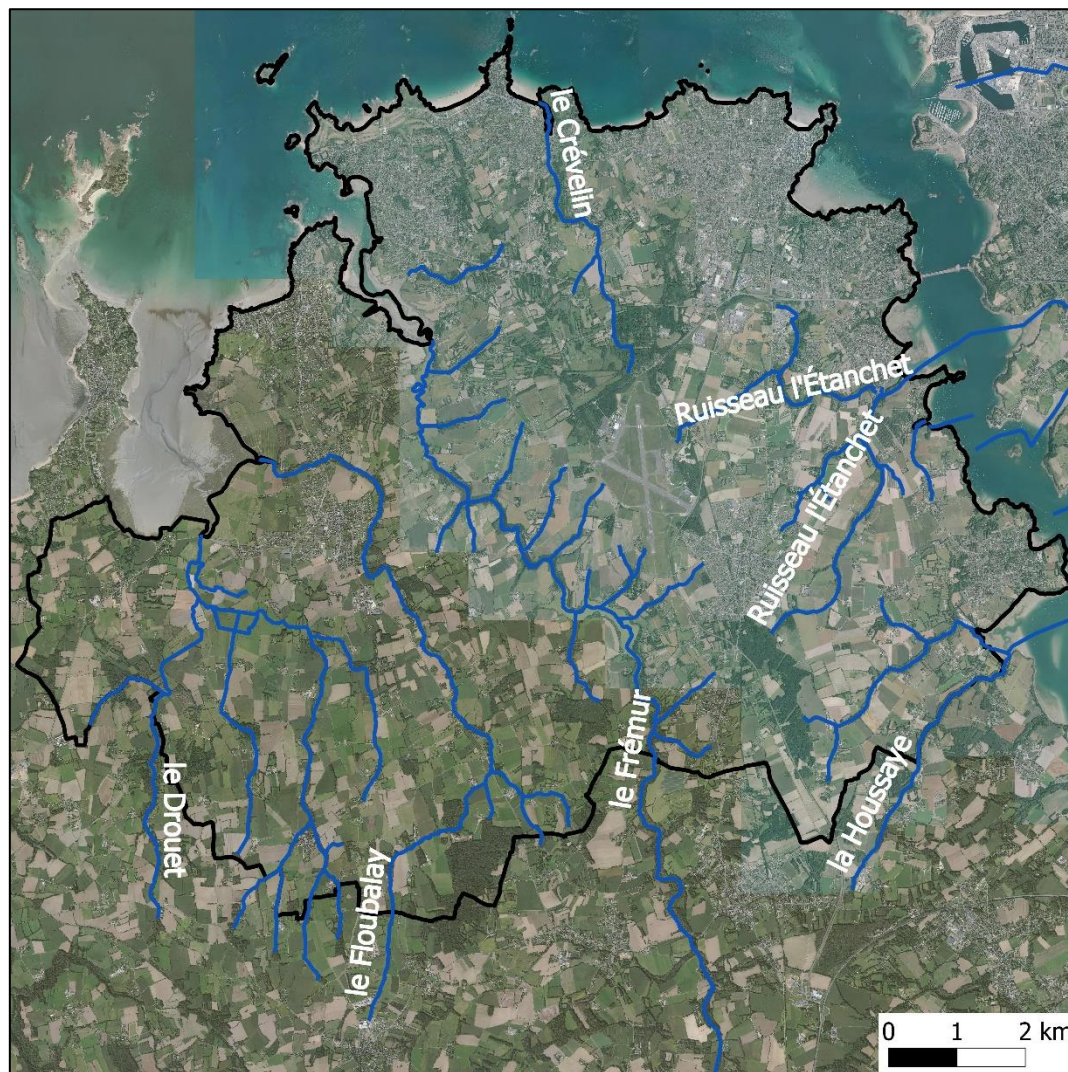


Figure 6: Carte du réseau hydrographique

2.4 Le littoral

Au nord du territoire se trouve le littoral de la Manche. La séquence littorale Beaussais-sur-Mer, Lancieux, Saint-Briac, Saint-Lunaire, Dinard alterne :

- Des espaces naturels littoraux : Baie de Beaussais, Marais de Beaussais, Tertre Corlieu, Garde Guérin, Pointe du Nick, plages (Saint-Sieu, Longchamps, Fourberie, Ecluse...)
- Des espaces agricoles : estuaire du Frémur
- Des secteurs urbanisés : pointe lancieutine, Bourg de Saint-Briac, Pointe du Décollé, Saint-Enogat, port Blanc...
- Des espaces de loisirs : golf de Dinard à Saint-Briac

A l'est, le territoire est bordé par :

- L'estuaire de la Rance
- Le barrage de la Rance (usine marémotrice)
- La Rance dite « maritime » alternant des ports de plaisance (La Richardais), des chantiers navals (Le Grand Val, La Landriais), des espaces naturels (pointe de Cancaval) et des petites plages.

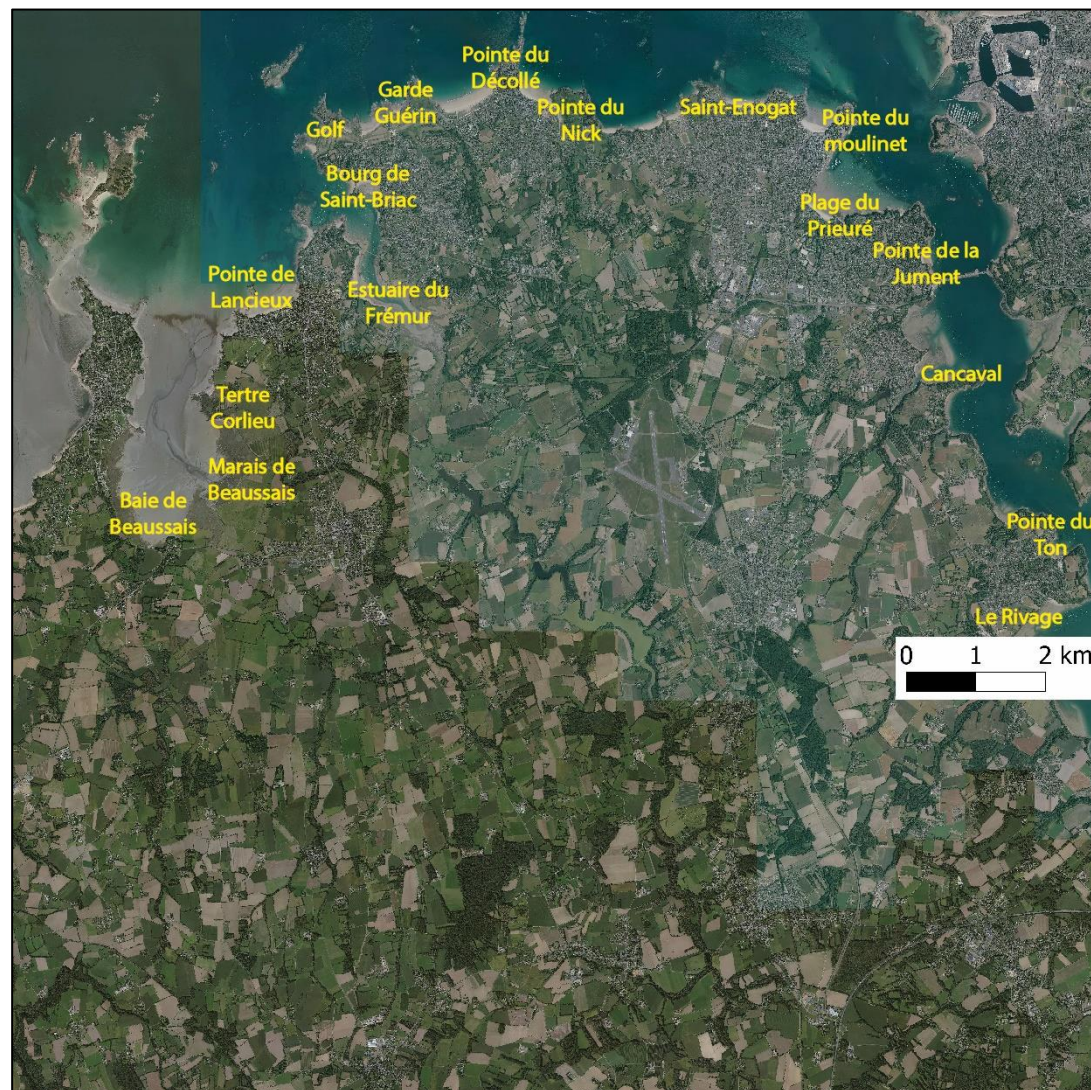


Figure 7: Carte des zones littorales

2.5 Le climat

Le territoire est marqué par des précipitations annuelles comprises entre 600 et 800 mm et des températures moyennes annuelles de 12°C. Le climat est de type océanique tempéré avec des deux zones climatiques :

- Littoral doux (ventés et étés cléments) sur la côte, au nord
- Intérieur (climat médian à dominante plus océanique) sur l'arrière-pays.

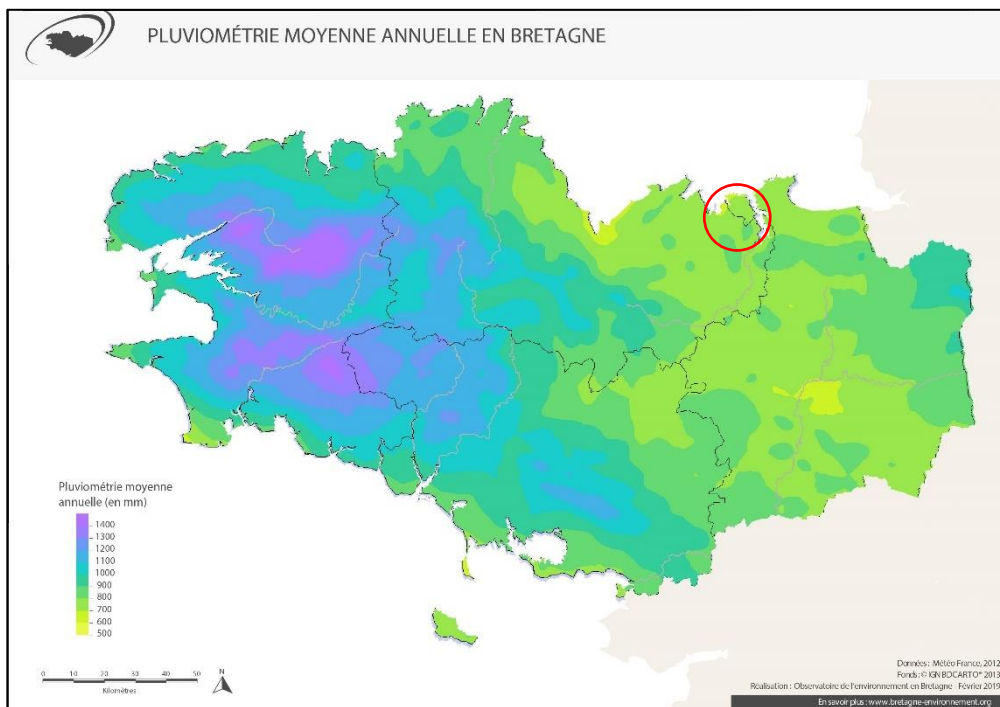


Figure 9: Carte des précipitations (Météo-France)

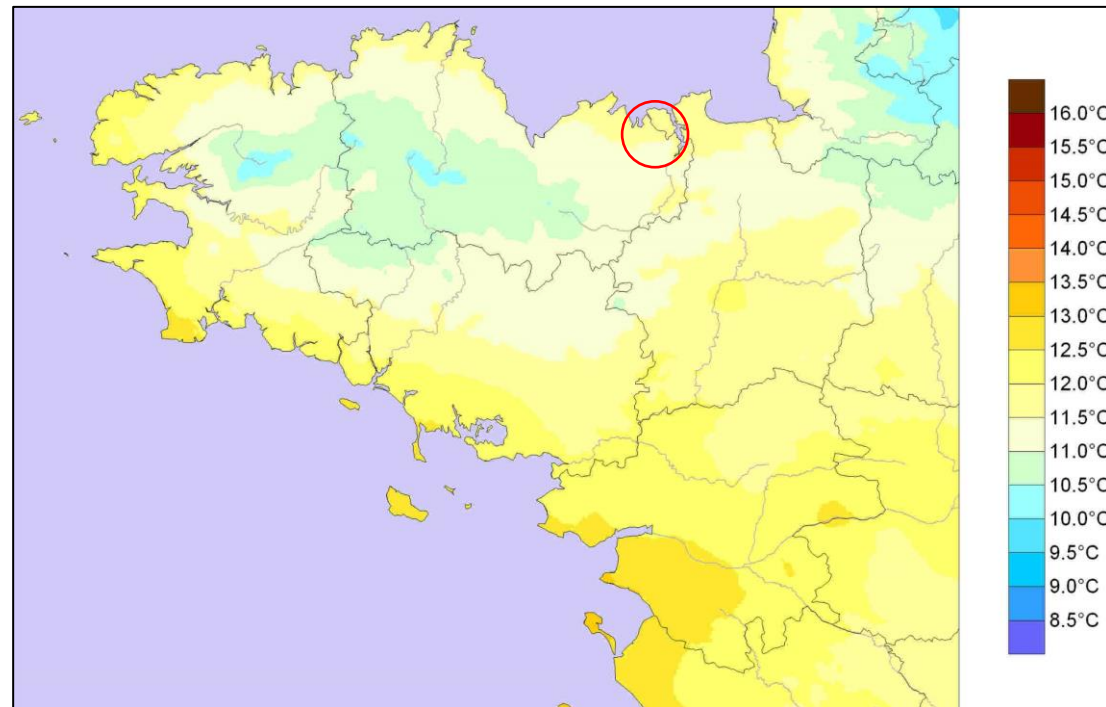


Figure 8: Carte des températures annuelles moyennes (Météo-France 1980 – 2010)



LES ZONES CLIMATIQUES EN BRETAGNE

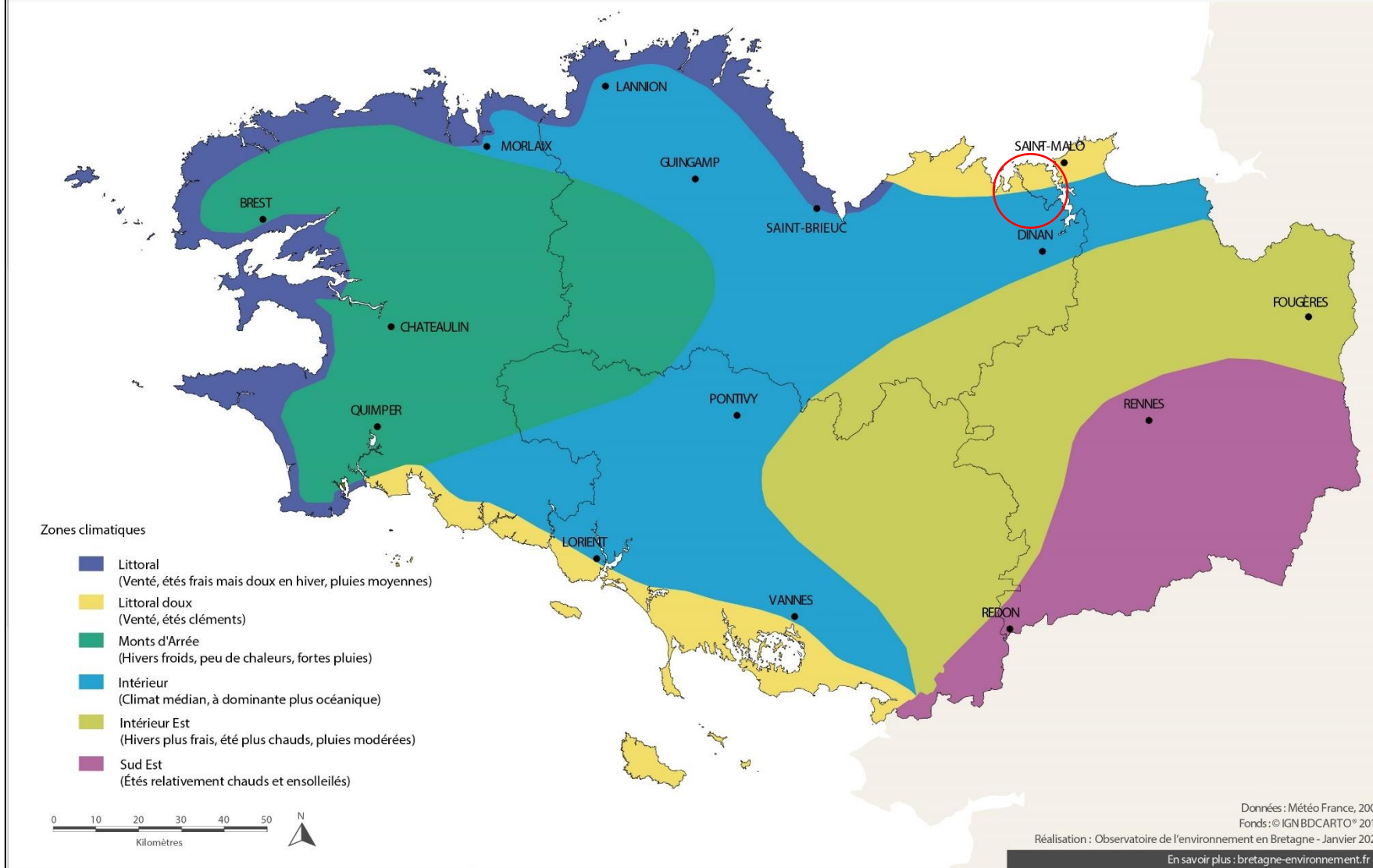


Figure 10: Carte des climats de Bretagne (Observatoire de l'Environnement de Bretagne)

2.6 La pédologie

D'après les données fournies par l'Agrocampus Ouest, les sols ont les caractéristiques suivantes :

- Sur les zones poldérisées (Lancieroux ouest et Marais de Beaussais) => sol de bord de côte sableux profond de 60 à 80 cm avec un drainage excessif
- Sur le reste du territoire => sol brunifié à dominante sable limoneux-argileux de 40 à 60 cm d'épaisseur avec un drainage favorable

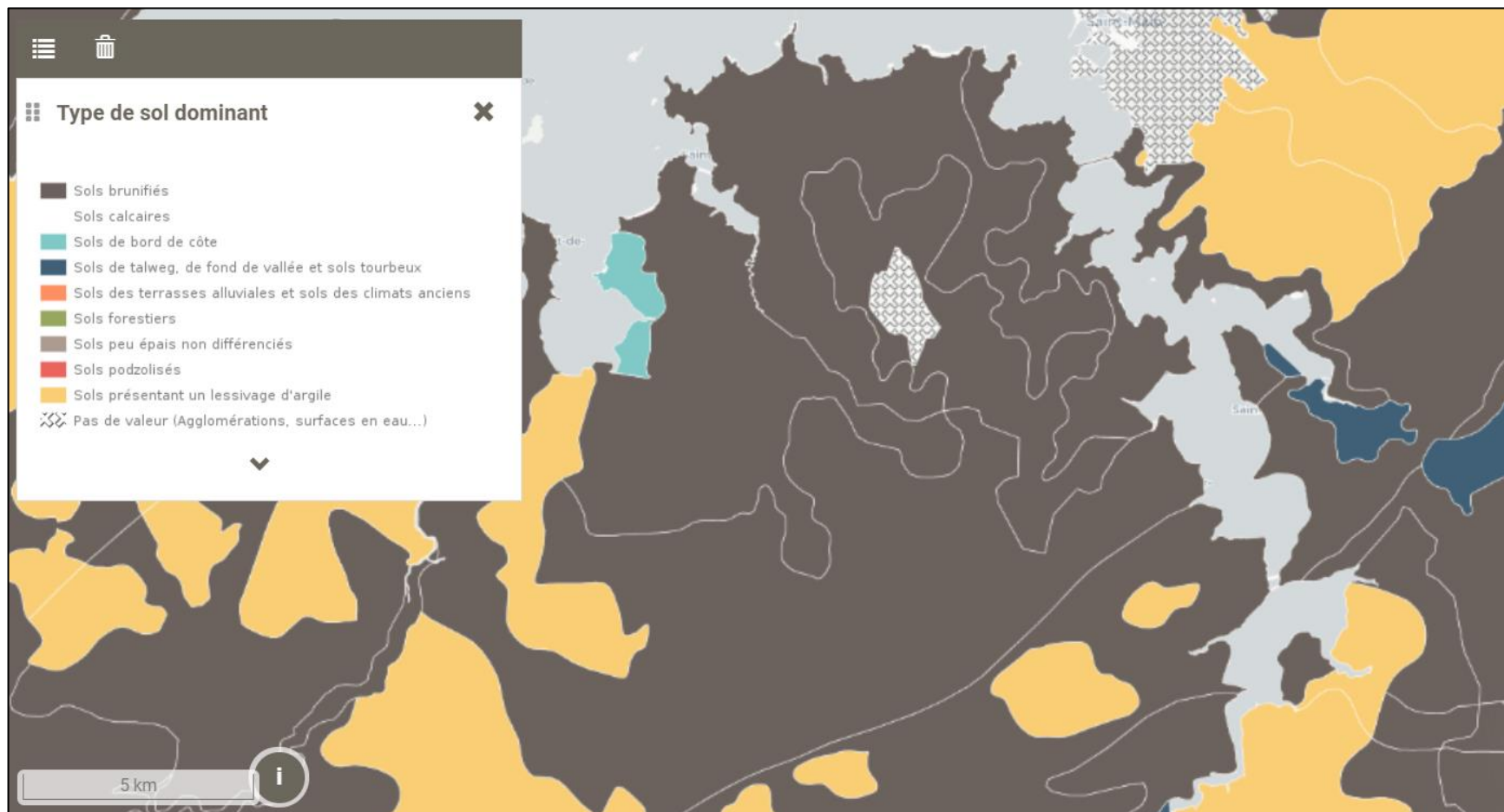


Figure 11: Carte des sols (Agrocampus Ouest)

2.7 Les ensembles de végétation

La carte des ensembles de végétation (données du Conservatoire Botanique National de Brest) permet d'avoir une première lecture de l'occupation du sol.

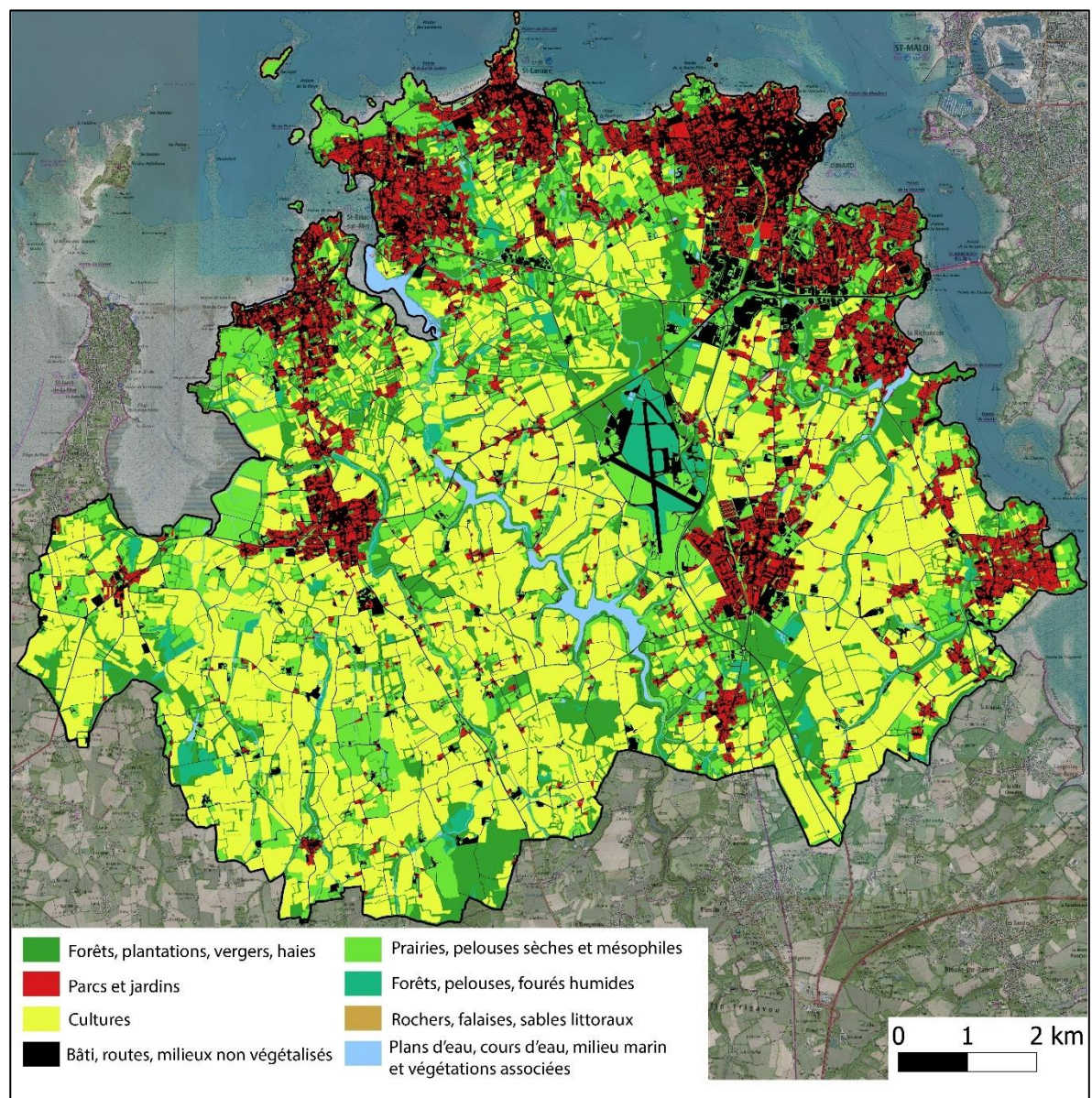


Figure 12: Carte des ensembles de végétation (Conservatoire Botanique National de Brest)

Les parcs et jardins : 1070 ha soit 9,4% de la surface totale du territoire

On lit les zones urbanisées, concentrées sur la côte et la vallée de la Rance, les bourgs de Pleurtuit, de Trémereuc et de Beaussais-sur-Mer dans les terres et les hameaux dispersés le long des axes routiers primaires et secondaires.

Bâti, routes, milieux non végétalisés : 1510 ha - 13,3%

On y observe d'une part, le bâti dense et originel des villes de Dinard, Saint-Lunaire et Saint-Briac. A cela s'ajoute les zones commerciales et artisanales aménagées plus récemment en périphérie des bourgs. Les grands axes et infrastructures de communication sont aussi visibles (Piste d'aéroport, réseau viaire primaire et secondaire).

Forêt plantation, vergers, haies : 1717 ha – 15,1%

On y observe essentiellement le bois de Ponthual (Saint-lunaire), les boisements de Trémereuc et Pleurtuit et le bois de Plumaugat (en limite de Languenan). Les fonds de vallées ressortent aussi à la lecture. Le réseau bocager et les vergers y sont visibles mais la précision des données ne permet pas d'en faire une analyse fine. Ces boisements sont aussi très présents sur les bords de Rance à l'amont du barrage.

Prairies, pelouses sèches et mésophiles : 1890 ha – 16,7%

Celles-ci sont regroupées au niveau des zones de polder, du complexe bocager de Saint-Briac et Saint-Lunaire, au sud de l'aéroport et sur les îlots agricoles toujours en herbe (prairies permanentes).

Forêts, pelouses, fourrés humides : 363 ha – 3,2%

Ces habitats humides se situent en amont des cours d'eau proches des sources du Crévelin (zone de l'aéroport), du Floubalay, du Drouet et des fleuves côtiers de la Rance. Tantôt gérés en prairies humides, en boisement divers, en peupleraies ou en friche, ils jouent un rôle majeur dans les réseaux écologiques.

Rochers, falaises, sables littoraux : 21 ha – 0,2%

Ces ensembles se situent essentiellement sur les polders (Marais de Beaussais et terre Corlieu) et de la côte briacine jusqu'aux plages de Dinard. En amont du barrage, seules quelques anses du rivage de la Rance présentent ces habitats à la végétation spécifique.

Plans d'eau, cours d'eau, milieu marin et végétations associées : 176,7 ha - 4,6%

Cultures : 4275 ha – 37,5%

Les cultures sont essentiellement présentes sur les communes de Beaussais-sur-Mer et Pleurtuit.

2.8 L'évolution de l'urbanisation

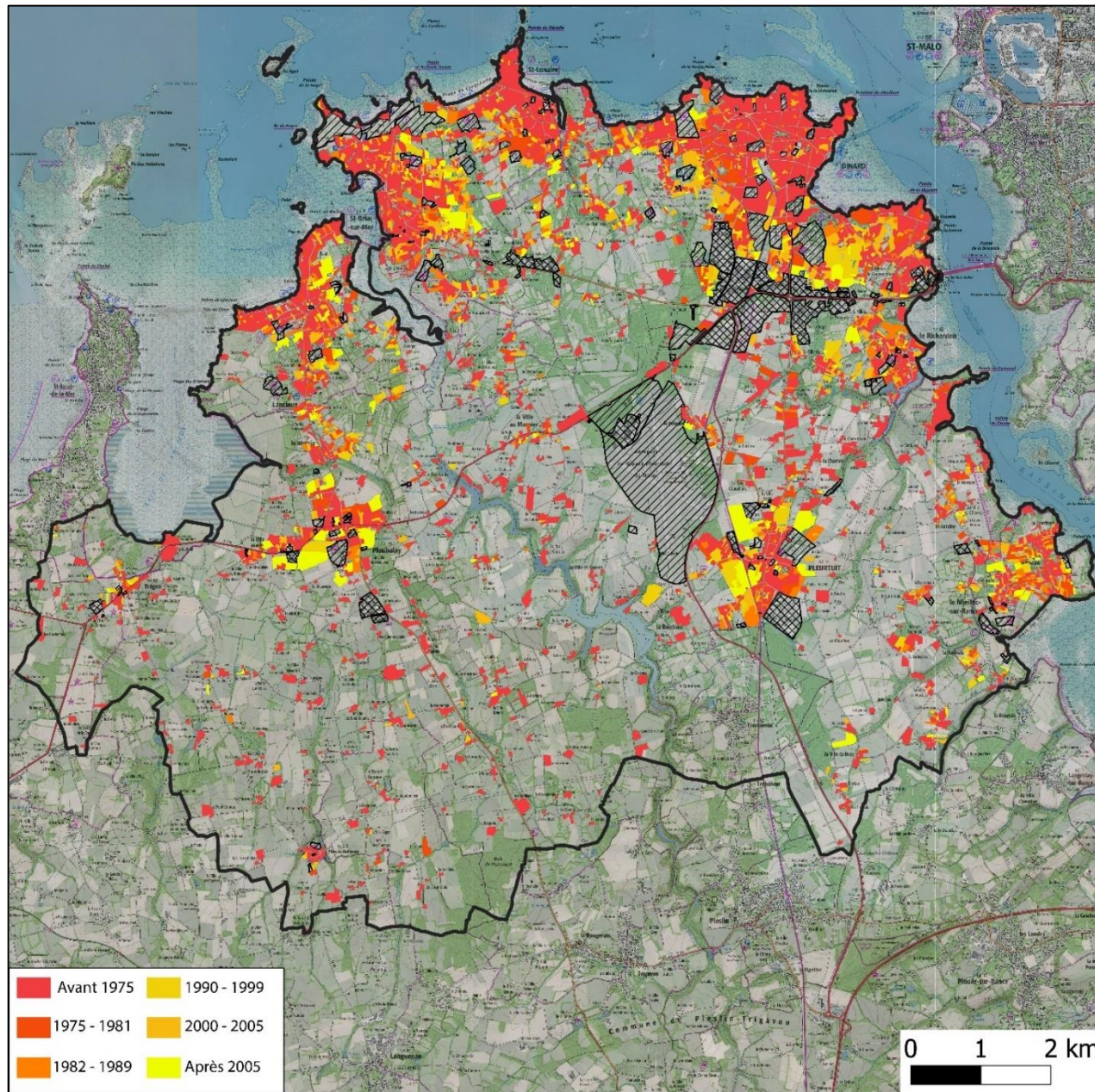


Figure 13: Carte de l'évolution de l'urbanisation depuis 1975 (CCCE)

La figure apporte les constats suivants sur l'évolution de l'urbanisation :

Avant 1975 :

- Le tissu urbain est essentiellement concentré sur les côtes pour les communes littorales
- L'habitat est dispersé pour les communes rétro-littorales avec un bourg développé

Entre 1975 et 1999 :

- Les communes littorales se développent vers l'intérieur, des zones d'activités sont bâties le long des voies de communication
- Les communes de Bord de Rance s'urbanisent via des constructions de lotissements
- Pleurtuit et Beaussais-sur-Mer ne connaissent pas de grandes modifications de leurs enveloppes urbaines

Entre 1990 et 2005 :

- Les communes littorales poursuivent le développement de leur enveloppe urbaine en comblant leurs interstices
- Pleurtuit et Beaussais-sur-Mer s'urbanisent par grandes enveloppes situées à la périphérie de la tâche urbaine.

3 L'analyse des paysages constituant le territoire de la CCCE

3.1 Les ensembles paysagers de Bretagne

Les Paysages de Bretagne ont été décrits dans un document, réalisé par le laboratoire ESO de l'université de Rennes 2, qui recense 8 classes de paysages bretons. Le territoire de la CCCE se situe à la jonction entre :

- Le Plateau de Penthièvre à l'est
- Le Val de Rance à l'ouest

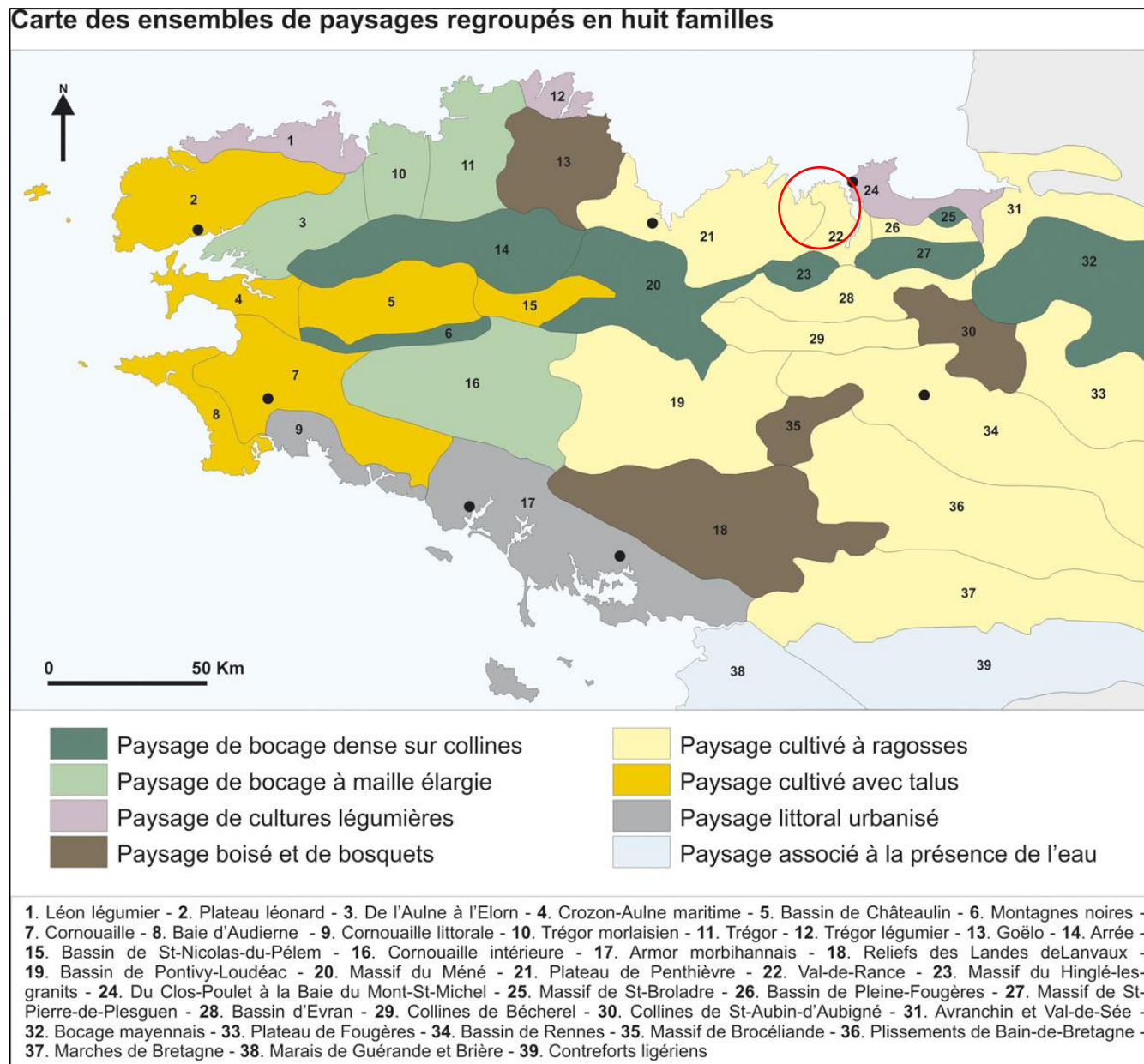


Figure 14: Carte des ensembles paysagers de Bretagne (Atlas des paysages 35)

Ces ensembles de paysages appartiennent aux « Paysages cultivés à ragosses ». Ils sont décrits en ces termes :

Sur les ragosses et l'émondage :

Ce paysage de bocage à ragosses est typique de la Haute-Bretagne. L'émondage périodique des branches du tronc des arbres leur donne cette forme particulière et reconnaissable. Cette pratique était, à l'origine, due à un contrat entre le propriétaire et le fermier. Le tronc appartenait au propriétaire qui le transformait en bois de charpente ou en bûches et les branches étaient destinées au fermier qui en faisait des fagots, notamment pour le bois de chauffage. La ragosse était donc un « objet social » et fait aujourd'hui partie consciemment ou non, de l'identité des populations qui lui confèrent un certain attachement. Mais la diminution du nombre d'exploitants met en cause la pérennité de cette pratique par manque de temps, mais aussi par manque de transmission du savoir-faire. C'est pourquoi, la taille des ragosses est de plus en plus souvent mécanisée et externalisée à des entreprises spécialisées. Ce territoire est composé de plaines ou bas plateaux, avec des grandes parcelles cultivées en maïs et céréales.

Sur les cultures et l'évolution des parcelles :

Le remembrement a marqué le paysage avec des parcelles élargies et des haies restantes majoritairement déconnectées les unes des autres. Comme dans les paysages d'openfield, c'est autour des hameaux que l'arbre est le plus présent, avec quelques belles haies, des replantations ornementales, et aussi parfois un verger conservé pour l'usage familial. Peu encaissées, les vallées sont souvent drainées et donc cultivées de manière intensive, ce qui n'est pas sans conséquences sur la régression des zones humides, la disparition des prairies permanentes et la dégradation de la qualité de l'eau. Agrandissement des parcelles et disparition des haies sont les grandes tendances de ces paysages.

Un paysage de « néo-openfield » :

Certains de ces paysages cultivés à ragosses ont ainsi évolué vers des paysages ouverts, qualifiés de néo-openfield car la structure de l'habitat et du réseau de communication reste très différente de l'openfield « classique » du centre de la France. Les habitations sont dispersées en hameaux et sites d'exploitations agricoles de taille importante sur le territoire communal de chaque bourg.

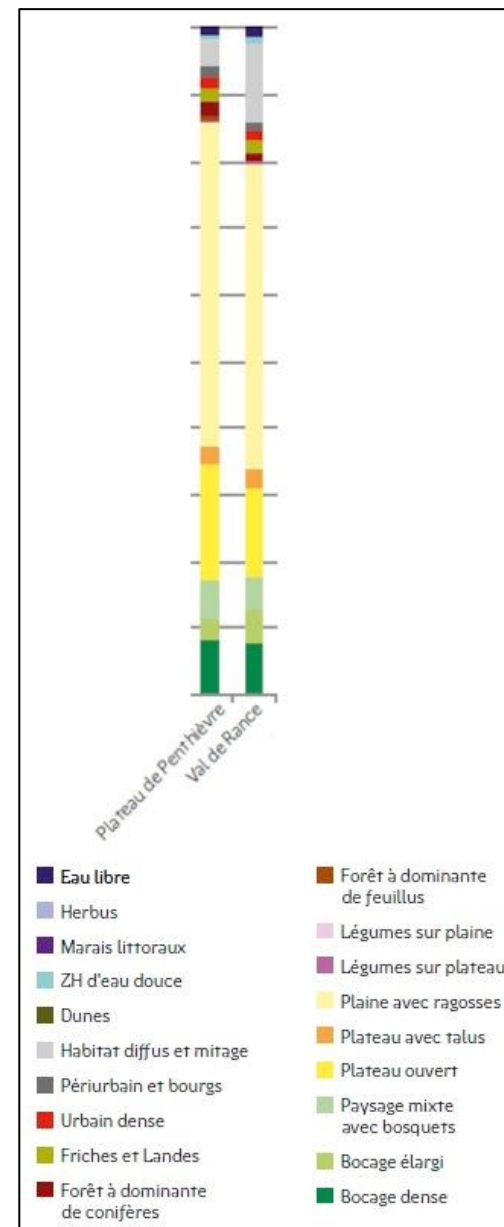


Figure 15: Diagramme des composantes paysagères des paysages cultivés à ragosse (Atlas des paysages 35)

3.2 Les Atlas de Paysages

Les Atlas de Paysages des départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine permettent d'affiner l'analyse des paysages et de définir des Unités Paysagères (UP). Pour chaque UP, les éléments caractéristiques et leurs dynamiques sont décrites.

Définition des unités paysagères : Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérent d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisée par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ». (Atlas des paysages, méthodes et pour l'identification).

L'analyse des paysages du territoire intercommunal est en grande partie issue des Atlas des Paysages d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor. D'après ces travaux, 3 Unités paysagères recourent le territoire de la CCCE :

- La Rance Maritime
- La Côte d'Emeraude du Frémur à la Rance
- Le Val d'Arguenon

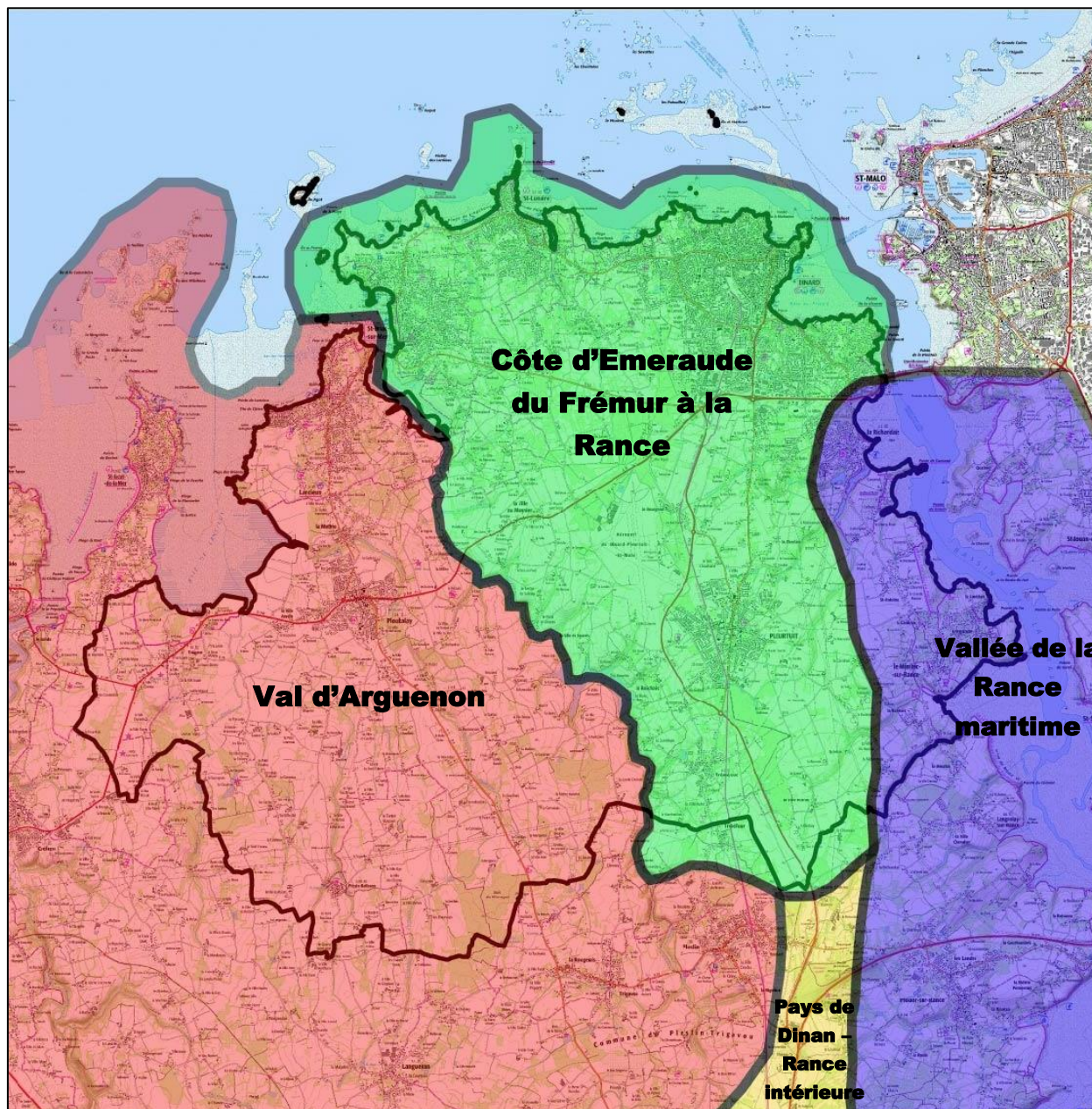


Figure 16: Carte des Unités Paysagères de la CCCE (Atlas des Paysages 22 et 35)

3.2.1 Vallée de la Rance Maritime

L'unité paysagère de la « Vallée de la Rance maritime » est limitée à l'est par le plateau du Clos Poulet, à l'ouest par le Plateau de Pleurtuit, au nord par le barrage de la Rance et au sud par l'écluse du Chatelier, à Saint-Samson-sur-Rance. Sur la CCCE, elle concerne les communes de :

- La Richardais dont le centre-bourg
- Pleurtuit dans sa partie orientale (Jouvente, Cancaval, Saint-Antoine)
- Le Minihic-sur-Rance dans son intégralité

3.2.1.1 Représentations

Les représentations de cette partie de territoire sont en grande partie tournée vers la Rance et ses usages.



Figure 19: Carte postale Le Minihic-sur-Rance (années 50)



Figure 18: Carte postale Le Minihic-sur-Rance (années 50)

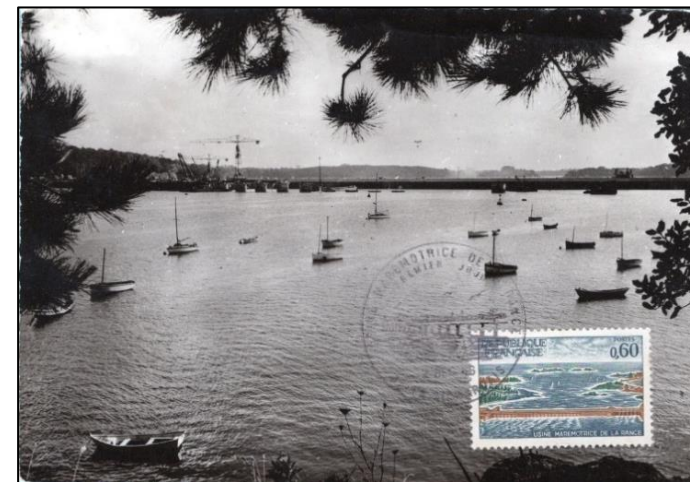


Figure 17: Carte postale de La Richardais (années 70)

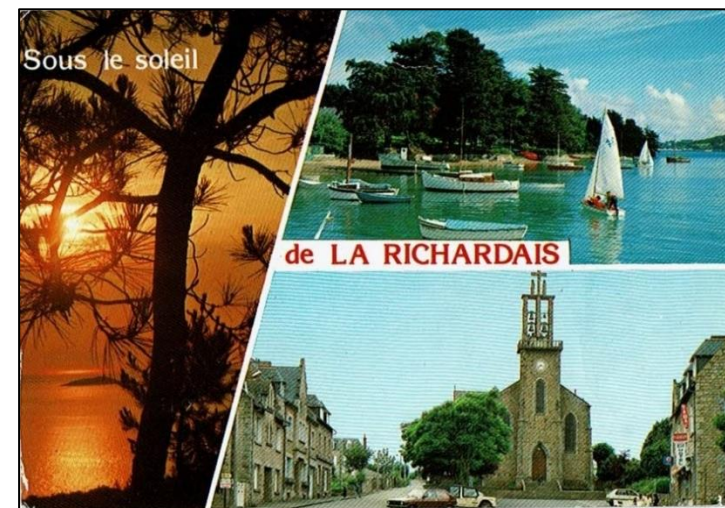


Figure 20: Carte postale La Richardais (années 80)

3.2.1.2 Analyse paysagère

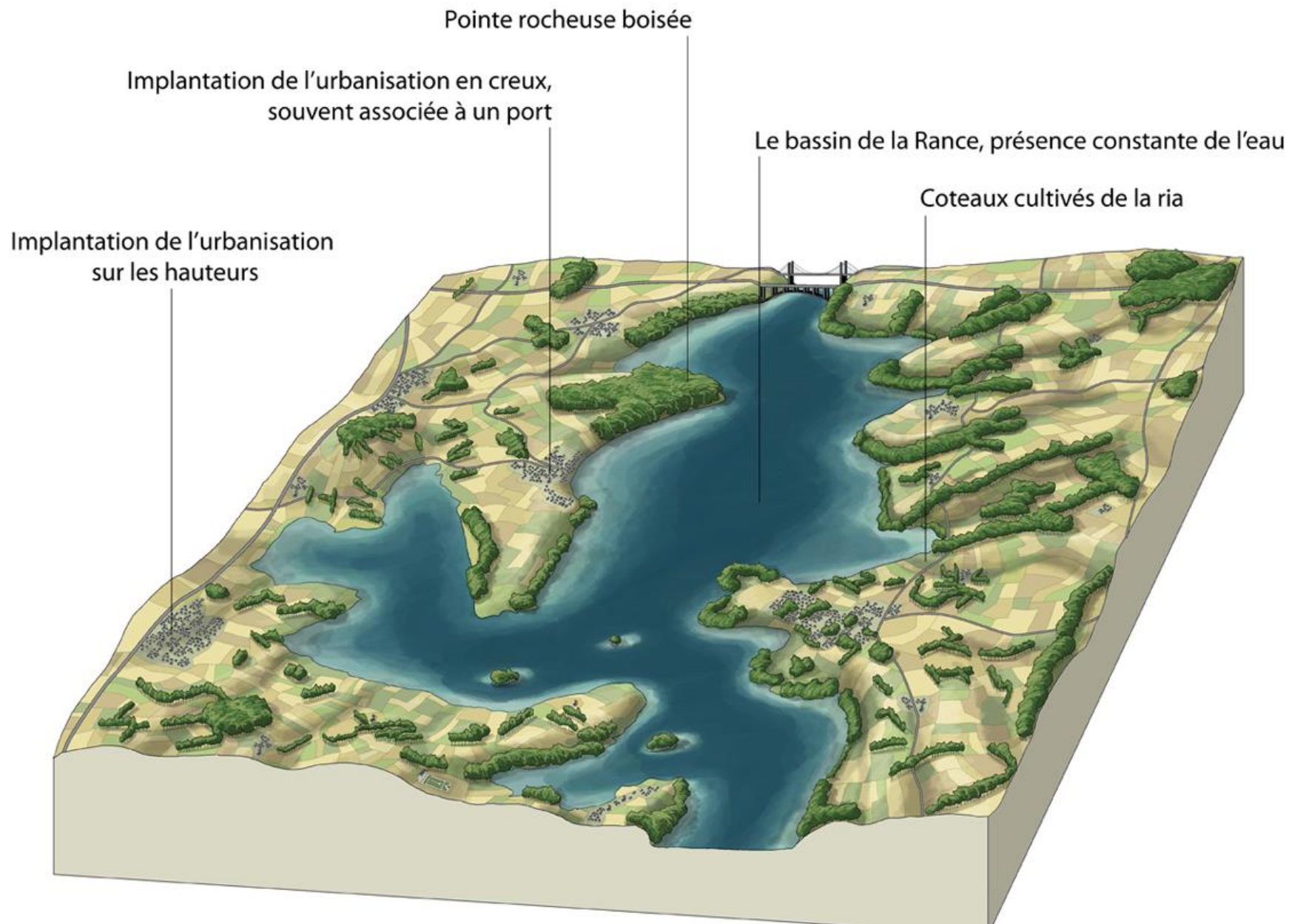


Figure 21: Bloc-diagramme « Vallée de la Rance maritime » (Atlas des Paysages 35)

3.2.1.3 Dynamiques

L'analyse diachronique est l'outil utilisé pour observer les dynamiques paysagères. Les photos aériennes anciennes datent des années 50 (source Géoportail).

Figure 22: Photos aériennes secteur des Hures - Le Poriou



Figure 23: Photos aériennes du bourg de La Richardais





Figure 24: Photos aériennes du port de La Richardais – barrage de la Rance

Les transformations du paysage que l'on observe sont :

- L'agrandissement des parcelles agricoles
- La disparition des haies bocagères, des arbres champêtres et des vergers
- L'étalement urbain, se traduisant notamment par des extensions urbaines autour des bourgs initiaux ;
- Le développement des pratiques de loisirs, notamment le nautisme.

3.2.1.4 Synthèse

La synthèse se compose d'une revue des atouts et des menaces qui pèsent sur les paysages et des pistes d'actions issus de l'Atlas des Paysages 35 pour préserver les qualités paysagères.

Pistes d'actions :

- Articuler l'urbain aux sites d'implantation du bâti
- Très fortement limiter l'étalement urbain, et organiser le bâti en rapport avec la ria
- Valoriser le paysage des espaces agricoles
- Maintenir l'agriculture et des ouvertures cultivées
- Rendre accessibles et valoriser les affluents
- Organiser et éviter la dispersion des mouillages

ATOUPS

- Agriculture diversifiée
- Présence d'espaces naturels diversifiés
- Lien visuel et accès à la Rance

MENACES

- Déconnexion visuelle à la Rance
- Accès limité aux vallées adjacentes à la Rance
- Implantation du bâti sans lien avec l'existant (privatisation de la vue)
- Homogénéisation des paysages agricoles

3.2.2 La Côte d'Emeraude, du Frémur à la Rance

3.2.2.1 Représentations

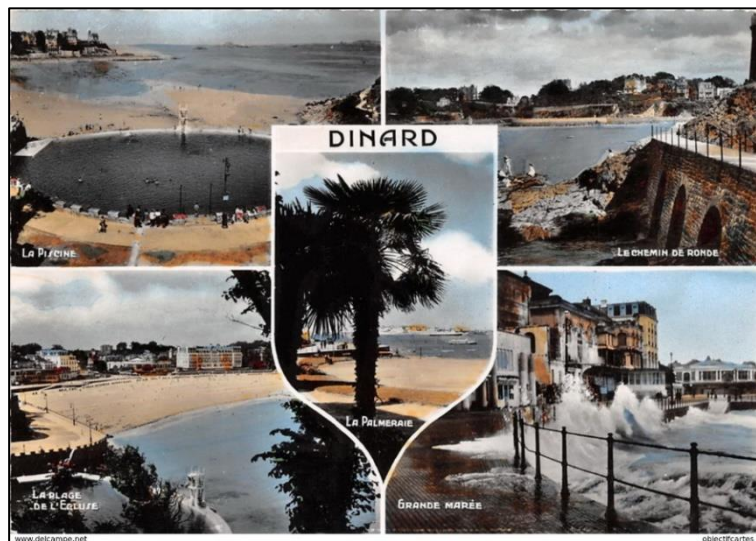


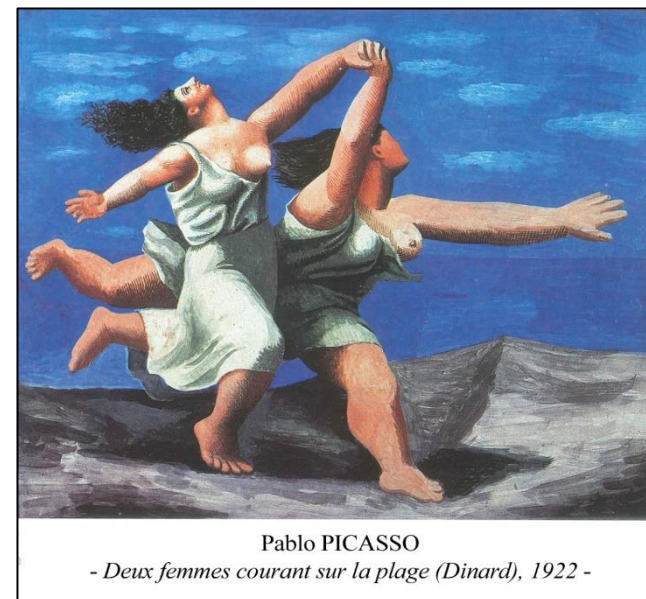
Figure 26: Carte postale de Dinard (années 80)



Figure 25: Carte postale de Saint-Briac-sur-Mer (années 80)



Figure 28: Pointe de la malouine - Dinard



Pablo PICASSO
- Deux femmes courant sur la plage (Dinard), 1922 -

Figure 27: Peinture de P. Picasso

3.2.2.2 Analyse paysagère

- Une côte touristique et fréquentée, mille fois représentée
- Une côte très urbanisée entrecoupée de précieuses séquences naturelles
- Un urbanisme balnéaire créateur de paysage
- Une campagne encore bocagère mais sous pression urbaine



Figure 30: Photo du chemin des Terres à Saint-Briac



Figure 33: Photo du plateau agricole de Pleurtuit



Figure 29: Grande plage de Saint-Lunaire



Figure 31: Affichage publicitaire et immobilier sur Pleurtuit



Figure 32: Les nouvelles constructions s'invitent dans le bocage hérité (Saint-Lunaire)

3.2.2.3 Dynamiques

Les espaces agricoles se sont simplifiés sous l'effet des remembrements ou des aménagements fonciers. Les vergers ont quasiment disparu et la maille bocagère est depuis très relâchée. La forte pression immobilière (habitat, loisirs, commerces, artisanat, industries) produit des formes standardisées qui s'invitent dans les paysages agricoles.

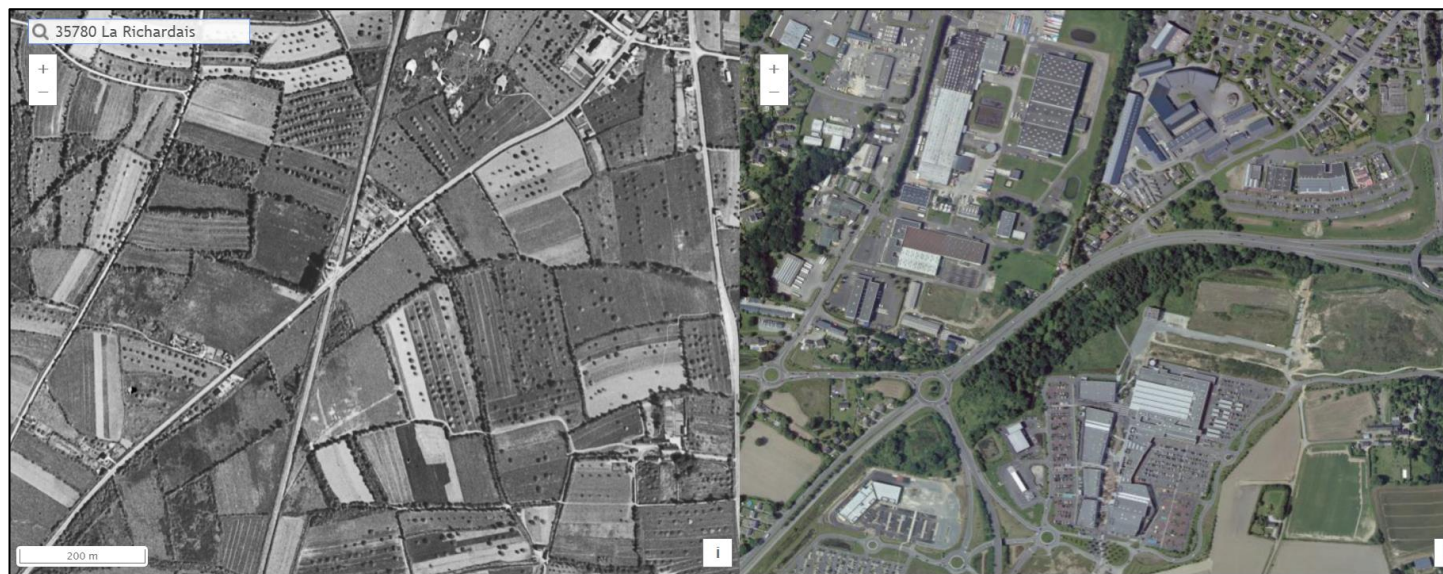


Figure 35: Photo aérienne de la Ville es Passants - Cap Emeraude (Dinard - Pleurtuit)



Figure 34: Photo aérienne de Trémereuc

3.2.2.4 Synthèse

Pistes d'actions :

- Articuler les extensions urbaines avec les campagnes agricoles
- Valoriser le paysage des espaces agricoles
- Gérer le patrimoine arboré de la côte

ATOUTS

- Des paysages côtiers caractéristiques et reconnus
- Des hameaux ruraux
- Un bocage d'arrière côte préservé
- Une agriculture diversifiée
- Des espaces naturels protégés

MENACES

- Homogénéisation des paysages agricoles
- Forte pression urbaine sur les espaces agricoles
- Franges urbaines non qualitatives

3.2.3 Le Val d'Arguenon

3.2.3.1 Représentations

Il existe peu de peintures réalisées sur les communes du Val d'Arguenon de la CCCE. La campagne environnante est peu représentée, les nombreuses cartes postales mettant en avant :

- Le bourg et les axes principaux
- Le patrimoine local (église, hôtels, demeures)
- Les lieux touristiques (châteaux, points de vue, plages)

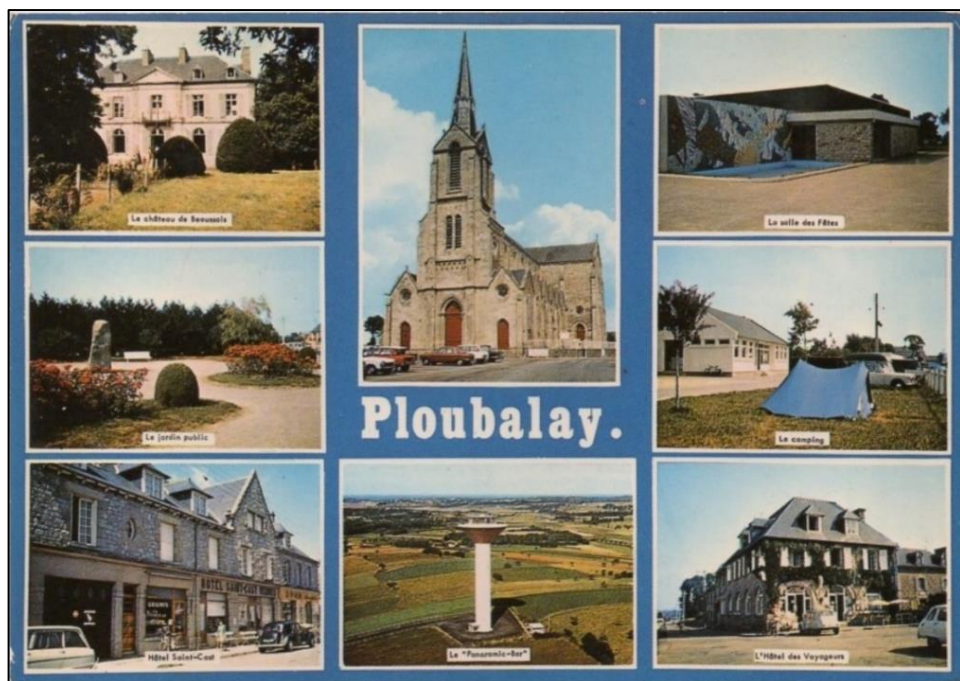


Figure 38: Carte postale multivues de Ploubalay (1977)



Figure 36: Carte postale du château d'eau de Ploubalay (1976)



Figure 37: Carte postale de la Place de Ploubalay (1904)



Figure 40: Carte postale du bourg de Plessix-Balissou (non datée)



Figure 39: Carte postale de l'Église de Trégou (1913)



Figure 42: Carte postale du bourg de Lancieux (1915)

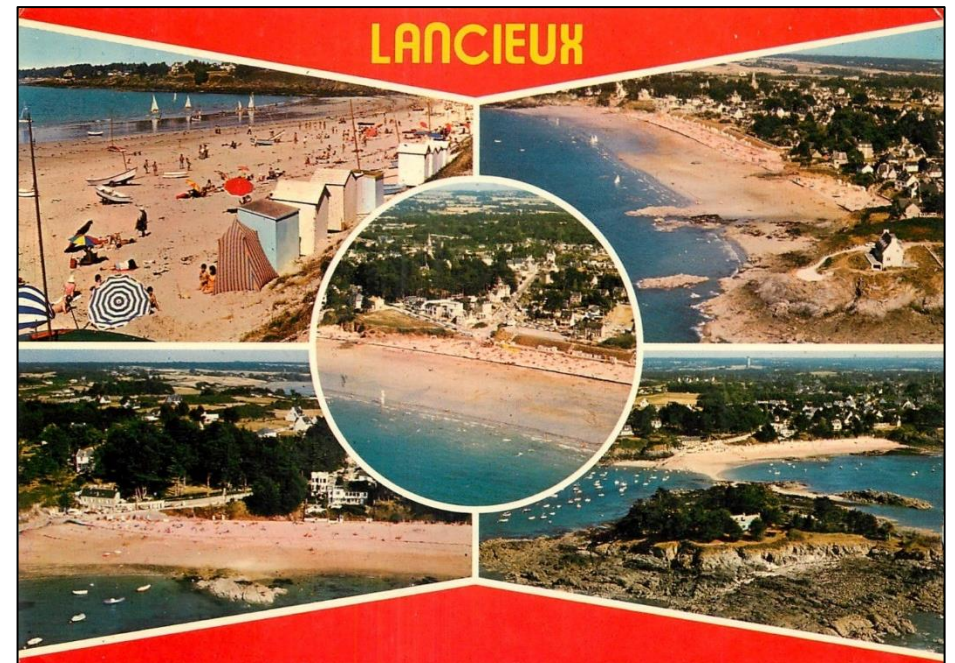


Figure 41: Carte postale multivues de Lancieux (1977)

3.2.3.2 Analyse paysagère (extraits de l'Atlas des Paysages des Côtes d'Armor)

Le paysage Val d'Arguenon se caractérise en 4 points :

3.2.3.2.1 Sur le littoral, une alternance de pointes urbanisées et de baies profondes, aux contours moins construits



Figure 43: La baie de Lancieux et ses polders (ici au pied des coteaux), vus depuis les coteaux agricoles de Lancieux – photo de 2020



Figure 44: Les prairies des polders de la baie de Lancieux sont striées par un réseau de fossés parallèles, dont le tracé est souligné par des touffes de hautes herbes

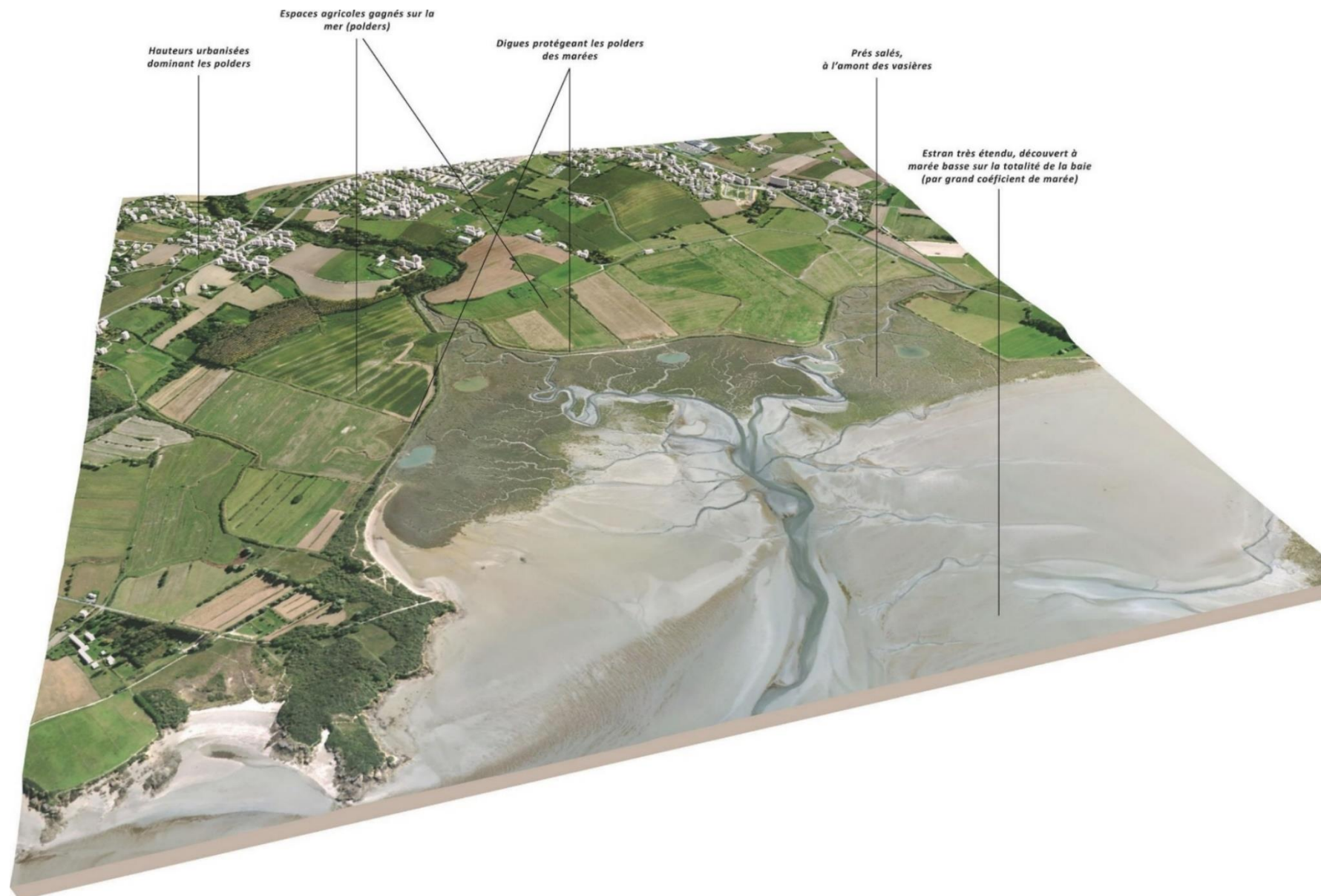


Figure 45: Bloc-diagramme de la Baie de Lancieux

La baie de Lancieux se distingue par ses horizons terrestres aux reliefs plus doux et un cadre plus agricole. L'aménagement de polders, entamé dès le XIII^e siècle, a permis d'y isoler des marées les anciens estrans du flanc oriental de la baie. En arrière des digues érigées au cours des siècles, les polders sont essentiellement constitués de prairies striées par un réseau de fossés. Ce sont des paysages également caractérisés par leur extrême horizontalité, dans la continuité de celle des estrans de la baie. La brèche apparue dans la digue des polders en 2020 a provoqué l'immersion du Marais de Beaussais, où la mer va progressivement reprendre ses droits.



Figure 46: Vue de l'estuaire du Frémur - silhouettes de Cap Fréhel et de la pointe de la latte



Figure 47: Vue 3D de la pointe du Rocher à Lancieux (source Google Earth)

À proximité du bourg de Lancieux, le littoral de la pointe du Rocher est aujourd'hui très largement urbanisé. Quelques espaces agricoles y subsistent, notamment du côté de l'embouchure du Frémur Est.

3.2.3.2.2 De petites rias, courtes incursions maritimes dans les paysages terrestres

Aux limites orientales et occidentales de l'unité de paysage, les deux Frémur parcourent également de courtes rias. Celle du Frémur Est, assez étroite à l'amont, s'élargit rapidement à l'approche de l'embouchure. C'est une ria peu encaissée, encadrée par des longs versants agricoles aux pentes douces.



Figure 48: Dédale d'eau, de vases et de prés-salés le long de la ria du Frémur, dont le profil est très doux et évasé

3.2.3.2.3 Des vallées nombreuses, qui convergent vers les baies du littoral

Le Val d'Arguenon est caractérisé par la présence d'un réseau de vallées dense et ramifié. Il s'organise principalement autour de l'Arguenon et des deux Frémur, que quelques petits fleuves côtiers complètent (Rat, ru de Matignon, Ploubalay...). Comme leurs parties soumises aux marées, évoquées plus haut, les vallées de l'unité de paysage présentent une certaine diversité paysagère : à dominante agricole ou boisée, encaissées ou plus évasées, sinueuses ou rectilignes.



Figure 49: La vallée du Frémur Est présente un profil particulièrement évasé et ouvert. Ici au nord-est de Ploubalay

3.2.3.2.4 Sur les ondulations des plateaux, des paysages de grandes cultures généralement ouverts

Les paysages agricoles du Val d'Arguenon sont dominés par les grandes cultures et majoritairement ouverts. Cette ouverture accentue la profondeur des vues, et dévoile les douces ondulations des plateaux de l'unité de paysage. Ces inflexions du socle des paysages agricoles sont plus partiellement lisibles dans la partie centrale et orientale de l'unité, autour des nombreux vallonnements des petits affluents de l'Arguenon et du Frémur Est.



Figure 50: Les vallées sont les seuls paysages du Val d'Arguenon où les prairies sont encore relativement courantes. Vallée du Frémur Est, à l'est de Ploubalay

3.2.3.3 Dynamiques



Figure 51: Analyse diachronique du bourg de Ploubalay entre 1950 (g.) et 2018 (d.) (remonterletemps.fr)

L'analyse diachronique du bourg de Ploubalay entre 1950 et 2018 met en avant :

- La disparition des vergers
- L'agrandissement du parcellaire agricole, la mise en culture de prairies et l'érosion du maillage bocager : haies discontinues, arbres isolés en milieu de parcelle
- Le boisement des fonds de vallée (ici, le Floubalay) entre peupleraies et accrues naturels
- L'urbanisation le long des axes de communication

3.2.3.4 Synthèse

L'Atlas des Paysages 22, en cours d'élaboration, fin 2021, propose plusieurs pistes d'actions, regroupées par enjeux, pour préserver et gérer les paysages de l'Unité Paysagère « Val d'Arguenon ».

- Préserver les qualités paysagères du littoral :
- Protéger l'ensemble des paysages littoraux naturels ou agricoles vis-à-vis de l'urbanisation nouvelle, notamment :
 - les espaces non urbanisés qui subsistent aux environs des pointes de Lancieux et du Rocher
 - les coteaux non urbanisés du pourtour de la baie de Lancieux
- Soigner et végétaliser les lisières urbaines situées au contact des paysages naturels et agricoles proches du trait de côte.
- Le long du littoral urbanisé, maintenir une urbanisation aérée et aux volumes bâtis de faible hauteur ; préserver les jardins de grande taille qui comportent de grands arbres.
- Encadrer étroitement le développement de l'habitat léger à proximité du trait de côte (ensembles résidentiels de mobil-homes).
- Valoriser et gérer l'accueil du public le long du littoral :
- Conforter les centralités des bourgs du littoral : valorisation des espaces publics et du patrimoine bâti, place accordée au végétal, modes de déplacement doux, politiques commerciales.
- Prolonger le développement de circulations piétonnes et cyclables permettant de parcourir les environs du littoral et des rias sans voiture, dans un réseau connecté au GR34 et à la Vélomaritime.
- Encourager les pratiques favorables à la régression des « algues vertes », dans l'ensemble des bassins versants qui convergent vers les baies du littoral.
- Poursuivre la mise en valeur des centres-bourgs et y soutenir l'activité commerciale.
- Circonscrire l'étalement de l'urbanisation le long des routes principales et préserver des respirations agricoles autour de la D786 de Ploubalay au littoral de Lancieux ; D118 de Pleslin à Trémérec
- Préserver les réseaux de haies et les recomposer dans les secteurs où ils n'ont plus qu'un caractère résiduel.
- Préserver et gérer durablement les prairies humides des fonds de vallée du Frémur est.
- Faciliter la découverte des paysages et des milieux naturels des vallées et rias de l'unité de paysage.
- Favoriser le maintien de vergers de pommiers.
- Encourager la présence d'herbages et de cultures maraîchères aux abords directs des quartiers résidentiels.
- Inciter les agriculteurs à environner de haies bocagères les bâtiments de leurs exploitations.

4 Les thèmes et objectifs

4.1 Travail en groupe des membres du Comité de pilotage (janvier 2021)

L'analyse des paysages de la CCCE (partie 3.) a été présentée en comité de pilotage le 14 janvier 2021. A la suite de cette présentation, les membres du Comité de pilotage ont échangé, en groupe – 1 par unité paysagère -, afin de répondre à la consigne suivante :

Durée : 1 heure

1 / répondez, en groupe, aux quatre questions préalables avec 1 ou 2 phrases par question.

Q1 : **Le paysage au service de quoi ?**

Q2 : **Qu'est-ce que je souhaite maintenir ?**

Q3 : **Qu'est-ce que je souhaite améliorer ?**

Q4 : **Qu'est-ce que je souhaite éviter ?**

2 / en groupe, sur la base de la présentation de l'Unité Paysagère et de vos connaissances de terrain, déterminez pour l'unité paysagère :

- Les **ATOUTS** que représentent ces paysages
- Les **MENACES** qui pèsent sur ces paysages

3 / déterminez des **THEMES** (liés aux DYNAMIQUES paysagères) pour lesquels vous renseignez des **OBJECTIFS** et des **ACTIONS** à mettre en place pour:

RENFORCER LES ATOUTS et **LUTTER/PREVENIR des MENACES sur les paysages**

Les résultats sont en ANNEXE 6.2 du présent document. Les thèmes suivants ont fait l'objet d'ateliers au printemps et à l'été 2021 afin de proposer des actions pour répondre aux différents objectifs identifiés :

ATELIER THEMATIQUE	OBJECTIFS LIES
BOCAGE	Pérenniser le bocage
PROTECTION DE L'ARBRE	Pérenniser le bocage Accompagner les gestionnaires dans la préservation et la gestion des paysages
ESPACES VERTS ET PAYSAGES DURABLES	Aménager durablement les espaces paysagers gérés par la CCCE Accompagner les gestionnaires dans la préservation et la gestion des paysages Communiquer et sensibiliser les acteurs à la préservation des paysages
VERGERS ET CHEMINS	Restaurer le patrimoine fruitier local Aménager durablement les espaces paysagers gérés par la CCCE
PAYSAGE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	Aménager durablement les espaces paysagers gérés par la CCCE Communiquer et sensibiliser les acteurs à la préservation des paysages

Les présentations et comptes-rendus des ateliers sont disponibles auprès de la communauté de communes ou sur le site internet : www.cote-emmaude.fr

5 Fiches-actions

Au nombre de 40, les fiches-actions résultent du travail conjoint issu des ateliers thématiques et du Comité de Pilotage du 5 octobre 2021 (présentation et compte-rendu disponible sur www.cote-emeraude.fr). Elles sont le document opérationnel pour mettre en œuvre le programme d'actions qui a été validé par délibération du conseil communautaire le 25 novembre 2021. Pour chaque action, on y trouve les informations suivantes :

- Objectif / Sous-objectif / Intitulé de l'action
- Description et contexte
- Les partenaires techniques et financiers
- Les indicateurs de moyens et de résultats permettant l'évaluation de l'action et du programme
- Un mémo permettant à l'animateur du programme la mise en œuvre de l'action (livrables, public-cible, MOe, MOa, outils, matériel...).

3. / Aménager durablement les espaces paysagers gérés par la Communauté de communes

3.1. / Concevoir et mettre en œuvre les plans de gestion des espaces verts gérés par la CCCE

3.1.2. / Mise en œuvre des plans de gestion des espaces verts

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★★★

	Année	Budget	Jours agent / an
	2021	20000 €	0
	2022	50000 €	30
	2023	50000 €	40
	2024	50000 €	40
	2025	50000 €	40
	2026	50000 €	40

CONTEXTE

La mise en œuvre des plans de gestion des espaces verts revient à :

- internaliser la gestion en ayant recours aux services de l'Agent d'Espaces Verts ou de La Brigade Nature et Patrimoine
- externaliser la gestion à des entreprises de paysage ou des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (marchés publics)

Dans les deux cas, cette gestion requiert :

- de définir un planning d'intervention annuel
- d'utiliser des outils et méthodes de gestion en adéquation avec les plans de gestion validés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- réalisation des plannings d'intervention de l'Agent d'Espaces Verts et de La Brigade Nature et Patrimoine
- rédaction et suivi technique et financier des marchés publics d'entretien d'espaces verts

INDICATEURS	De moyens	De résultat
	<ul style="list-style-type: none"> - Si internalisation : capacité technique (méthode et outils) à gérer les espaces verts - Si externalisation : budget alloué suffisant pour les interventions des prestataires - Temps alloué au suivi de la gestion des espaces verts 	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces verts gérés selon les plans de gestion

PARTENAIRES	Techniques	Financiers
	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Finance - Ressources Humaines - Brigade Nature et Patrimoine - Agent d'Espaces Verts 	<ul style="list-style-type: none"> - Région Bretagne (aide à l'achat de matériel)

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
CC Côte d'Emeraude ou prestataire

Livrables
1 programme d'intervention pour la gestion des espaces verts gérés par la CCCE en respect des plans de gestions validés

Type d'action
Etude

Public-cible
- Entreprises des parcs d'activités
- Usagers des pistes cyclables, aire de repos...

Fréquence
Permanente

Outils
- Marchés publics
- Planning d'intervention
- Plans de gestions des espaces verts

Matériel
- SIG
- Véhicule de service
- Appareil photographique

Ressources techniques
- Guide Fredon de Bretagne "alternatives pour l'entretien des espaces publics"
- Bibliographie "Plante & Cité"

Programme de préservation et de gestion des paysages de la communauté de communes Côte d'Emeraude 2021 - 2026 - FICHES - ACTIONS

Figure 52: Exemple de fiche-action

6 Annexes

6.1 ANNEXE 1 : Délibération du 27 juin 2019

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le

ID : 035-243500725-20190627-D2019_086-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 27 juin 2019

Date de convocation :
21 juin 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 29
Procurations : 7
Nombre de votants : 36

Secrétaire de séance :
monsieur Bruno VOYER

Le vingt-sept juin deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni à la salle de la Vigie à Saint-Briac-sur-Mer, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Alain LAUNAY.

PRESENTS : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER, Mesdames Mélanie BILLOT-TOULLIC, Delphine BRIAND, Messieurs Eugène CARO, Pierre CONTIN, Mesdames Marie-Paule DAHIREL, Valérie DELCOURT, Messieurs Vincent DENBY-WILKES, Bruno DESLANDES, Bernard DUBOIS, Madame Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT, Messieurs Bruno FONTAINE, Roger GUENGANT, Philippe GUESDON, Alain LAUNAY, Fabrice LE TOQUIN, Daniel LEROY, Jean-Claude MAHE, Jean-François MERDRIGNAC, Jean-Luc OHIER, Michel PENHOJET, Madame Jacqueline PLANQUE, Monsieur Christian POUTRIQUET, Madame Isabelle REBOUR, Monsieur Denis SALMON, Madame Corinne THEBAULT, Messieurs Jean-Louis VERGNE, Guillaume VILLENEUVE, Bruno VOYER

AVAIENT DONNE PROCURATION : Madame Elisabeth BAUVE-LEROY à Monsieur Bruno DESLANDES, Monsieur Camille BONDU à Madame Corinne THEBAULT, Madame Claudia CARFANTAN à Monsieur Christian POUTRIQUET, Madame Jacqueline LECUYER à Monsieur Jean-Luc OHIER, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Isabelle REBOUR, Monsieur François MOREAU à Monsieur Pierre CONTIN, Madame Patricia PERRIER à Monsieur Jean-Louis VERGNE

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mesdames Sandrine FONTENEAU, Laurence HOUZE-ROZE

Délibération n° 2019-086

Construction et mise en œuvre d'un programme de préservation du paysage

VU les statuts du 1er janvier 2018, compétence environnement, paysage et cadre de vie précisant « [...] Participation à la mise en place et à la valorisation du patrimoine bocager et de façon plus générale amélioration de la qualité paysagère et du cadre de vie, grâce à

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le

ID : 035-243500725-20190627-D2019_086-DE

la réalisation d'une charte paysagère qui traitera notamment la signalétique publicitaire [...] » ;

VU les actions initiées par la communauté de communes de préservation du bocage, de gestion de la publicité et d'assistance aux communes en matière de préservation du paysage ;

VU le rôle du paysage au sein des politiques territoriales, et notamment le PCAET, la charte du futur PNR, le contrat territorial Frémur baie de Beausais et la stratégie destination touristique « Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel » ;

CONSIDERANT que le paysage de la communauté de communes, qu'il soit littoral, agricole ou urbain, constitue un des piliers d'attractivité majeur de son territoire ;

CONSIDERANT que pour préserver ce paysage, un programme d'actions co-construit avec les acteurs locaux est nécessaire ;

CONSIDERANT que le territoire communautaire est l'échelon opérationnel d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme de préservation du paysage ;

CONSIDERANT que la communauté de communes est la structure adaptée pour coordonner un programme de préservation du paysage ;

SUR PROPOSITION du bureau du 21 mai 2019 ;

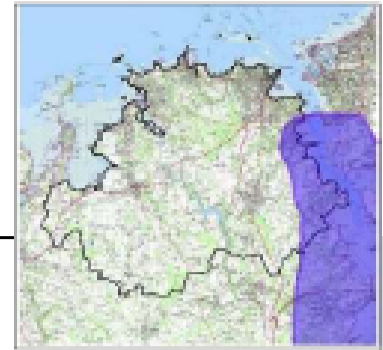
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de préserver le paysage de la communauté de communes ;
- DECIDE de construire et de mettre en œuvre un programme de préservation du bocage ;
- DECIDE que la date prévisionnelle de validation du programme est septembre 2020 ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Pleurduit, le 27 juin 2019
Le Président,
Alain LAUNAY



RANCE MARITIME



Membres du groupe (Prénoms nom)	Vincent BOUCHE - Françoise GUILLORET
animateur	Vincent BOUCHE

CONSIGNES - en 1 heure

1 / répondez, en groupe, aux quatre questions préalables avec 1 ou 2 phrases par question.

2 / En groupe, sur la base de la présentation de l'Unité Paysagère "RANCE MARITIME" et de vos connaissances de terrain, déterminez pour l'unité paysagère:

- les ATOUTS qui représentent ces paysages
- les MENACES qui pèsent sur ces paysages

3 / déterminez des THEMES (liés aux DYNAMIQUES paysagères) pour lesquels vous renseignez des OBJECTIFS et des ACTIONS à mettre en place pour:

- RENFORCER LES ATOUTS et
- LUTTER/PREVENIR des MENACES sur les paysages.

1 / QUESTIONS PREALABLES

Le paysage au service de quoi ?	Cadre de vie (esthétique, attractivité...), Biodiversité, Moyen sur le réchauffement climatique (pollution, évapotranspiration...), Multi-usages (agroforesterie, bois-énergie, bois d'œuvre, cueillette...), préservation des sols (érosion, percolateur, humus...).
Qu'est-ce que je souhaite maintenir ?	Haies bocagères, bourriers, zones humides => mosaïque de paysage / Bâtiment historique (perrets, moulins à marée, hameaux...) / Une agriculture diverse et variée, polyculture raisonnée
Qu'est-ce que je souhaite améliorer ?	Développer les voies douces
Qu'est-ce que je souhaite éviter ?	Les grands parkings

2 / ATOUTS et MENACES

ATOUTS	MENACES
Cadre de vie Agriculture diversifiée (agroforesterie, chemins creux, bocage, talus...) Biodiversité Infiltration de l'eau dans le sol	Réchauffement climatique (chaleur, tempête,...) Erosion Perte de biodiversité Trop de pression touristique Urbanisation et uniformisation urbaine

3 / THEME - OBJECTIFS - ACTIONS

THEMES	OBJECTIFS	ACTIONS
THEME 1: AGRICULTURE ET PAYSAGE	Objectif 1 : Maintenir des agricultures	Disposition des terres, bâti agricole Faire connaître l'agriculture et les arbres
	Objectif 2 : Plantations	Replantation haies bocagères Agroforesterie Petits fruits et fruitiers (vergers,...) Arbres isolés
	Objectif 3 : Débouchés	Du local (marchés, vente directe, AMAP, magasins de producteurs...)
THEME 2: URBANISME ET PAYSAGE	Objectif 1 : Préservation des arbres	Un cadre juridique (PLU, AVAP,...) Classer les haies dans le PLU (Loi Paysage,...) Respecter les strates Pédagogie et connaissance de l'arbre
	Objectif 2 : Cadre de vie et de vue	Covisibilité Ilot de fraîcheur Strate arbustive en lotissement (anticiper l'implantation globale sur le site)
	Objectif 3 : Mobilités	Voies douces Exporter les parkings des sites sensibles Navettes régulières L'entretien
THEME 3: BIODIVERSITE	Objectif 1 : Corridors écologiques	Maintien et renforcé Cours d'eau (continuités écologiques, ripisylves...)
	Objectif 2 : Strates végétales	Renforcer a minima les 3 strates Pédagogie Associer les différents acteurs (chasseurs, cueilleurs...)
	Objectif 3 : Communication	Un accompagnement (visuels, sorties, découvertes, fléchages,...) Respect des sites (zéro-poubelles et adaptés (parking multi-modales, avec point de tri, tables...) Connaissances de l'arbre Site internet

Côte d'Emeraude du Frémur à la Rance



Membres du groupe : (Prénoms sans)	Catherine SOUCHAY, Bruno DESLANDES, pierre GATIER, Camille LE MAO, Yoann FORVEILLE
animateur	M. GATIER

CONSIGNE - en 1 heure

1 / répondez, en groupe, aux quatre questions préalables avec 1 ou 2 phrases par question.

2 / En groupe, sur la base de la présentation de l'Unité Paysagère "CÔTE D'EMERAUDE, DU FREMUR A LA RANCE" et de vos connaissances de terrain, déterminez pour l'unité paysagère:

- les ATOUTS que représentent ces paysages
- les MENACES qui pèsent sur ces paysages

3 / déterminez des THEMES (liés aux DYNAMIQUES paysagères) pour lesquels vous renseigner des OBJECTIFS et des ACTIONS à mettre en place pour:

- RENFORCER LES ATOUTS et
- LUTTER/PREVENIR des MENACES sur les paysages.

1 / QUESTIONS PREALABLES

Le paysage au service de quoi ?	Actuellement le territoire au service de la population et l'urbanisation (=> à revoir ! + déprise agricole + agrandissement de parcelles) Prise en compte de la biodiversité, les cours d'eau, les arbres Un TOUT à penser globalement (urbain, agricole, naturel)
Qu'est-ce que je souhaite maintenir ?	Zones de biodiversité sanctuarisation les espaces agricoles identité architecturale à retrouver (2 pentes de toits...) Trames existantes bleues... Zones humides
Qu'est-ce que je souhaite améliorer ?	Planter, réintroduire les arbres en ville => améliorer la biodiversité (réintroduire les éléments de nature) Un paysage avec respect de la Nature => dans les PLU - des règles fortes sur les haies, arbres... + action pédagogique faire rentrer la nature dans les villes et les zones artisanales => ramener la biodiversité
Qu'est-ce que je souhaite éviter ?	les arbres dans les jardinières ! Les zones artisanales et artisanales en entrée de ville - la voiture ! Un paysage identique des autres territoires stigmatiser une nouvelle population habitat standardisé, gaspillage d'espace => normes !

2 / ATOUTS et MENACES

ATOUTS

Qualité paysagère
Paysages anciens encore présents (tout n'est pas détruit)
Grande diversité (Eau, terre, végétation) => éléments naturels
Potentiel économique qui façonne le paysage
Une prise de conscience avec des actions positives

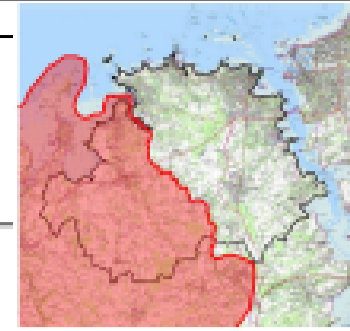
MENACES

Prix de l'immobilier !
Consommation du foncier - pression
L'urbanisme
Le tout-voiture, tout consommation : infrastructures prioritaires
La nature oubliée; difficulté à intégrer la nature

3 / THEME - OBJECTIFS - ACTIONS

THEMES	OBJECTIFS	ACTIONS
THEME 1: BIODIVERSITE	Objectif 1 : Maintenir et développer le végétal en ville	- réintroduire le végétal en ville (îlots de fraîcheur + biodiversité + arbre...) - gestion différenciée - les zones d'activités à reverdir
	Objectif 2 : Maintenir et développer le végétal sur l'espace rural	Plantation le long des chemins ruraux
	Objectif 3 : Sortir du "Propre"	Education dans la communication (Facebook)
THEME 2: URBANISATION	Objectif 1 : Arrêter l'étalement urbain sur l'espace agricole et naturel	=> zones artisanales Acteurs => chacun a sa responsabilité (particuliers comme collectivité)
	Objectif 2 : Mutualiser tout ce qui peut l'être dans l'urbain (logements, espaces communs)	
	Objectif 3 : Développer des modes de constructions adaptés respectueux de l'architecture du territoire	

Val d'Arguenon



Membre du groupe : (Prénoms nom)	Quentin LE LOARER, Sylvie BAGOT, Marc HENRY, Catherine LE POIZAT
animateur	Quentin LE LOARER

CONSIGNES - en 1 heure

- répondez, en groupe, aux quatre questions préalables avec 1 ou 2 phrases par question.
- En groupe, sur la base de la présentation de l'Unité Paysagère "VAL D'ARGUENON" et de vos connaissances de terrain, déterminez pour l'unité paysagère :
 - les ATOUTS qui représentent ces paysages
 - les MENACES qui pèsent sur ces paysages
- déterminez des THEMES (lié aux DYNAMIQUES paysagères) pour lesquels vous renseignez des OBJECTIFS et des ACTIONS à mettre en place pour :
 - RENFORCER LES ATOUTS et
 - LUTTER/PREVENIR des MENACES sur les paysages.

1 / QUESTIONS PREALABLES

Le paysage au service de quel ?	attractivité du territoire (économique), bien-être, cadre de vie agréable (amti)
Qu'est-ce que je souhaite maintenir ?	Conserver des zones naturelles (paysages), côté terroir, chemins, maritime (attractivité), harmonie entre bâti et zones naturelles
Qu'est-ce que je souhaite améliorer ?	Ne pas traiter la côte comme une ville, pas de densification, conserver un équilibre
Qu'est-ce que je souhaite éviter ?	

2 / ATOUTS et MENACES

ATOUTS

- Arrivée de jeunes agriculteurs, attractivité, facilité, qualité du terroir
- passé bocager encore présent et qui peut encore servir, diversité d'agriculture
- côte attractive (atout économique), loisirs

MENACES

- manque d'agriculteurs pour l'entretien des terres
- non maîtrise de l'urbanisation

3 / THEME - OBJECTIFS - ACTIONS

THEMES	OBJECTIFS	ACTIONS
THEME 1: Comment favoriser l'arrivée des agriculteurs	Objectif 1 : habiter près des parcelles agricoles, faciliter l'installation	faciliter les résidences des agriculteurs près de leur installation (site d'exploitation)
	Objectif 2 :	
	Objectif 3 :	
THEME 2: DEVELOPPER L'OFFRE DE DECOUVERTE DU PAYSAGE	Objectif 1 : Découvrir et entretenir les parcours actuels	
	Objectif 2 :	
	Objectif 3 :	
THEME 3: ZONES COMMERCIALES	Objectif 1 : Meilleure intégration visuelle	Eviter la végétation exotique, aménagement harmonieux, cohérence avec l'environnement, marqueurs locaux (habitat, végétation, essences locales)
	Objectif 2 :	
	Objectif 3 :	
THEME 4: COURS D'EAU	Objectif 1 : AMENAGER des points de vue (qualité Medievale)	éducation pédagogique
	Objectif 2 :	
	Objectif 3 :	

